

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
24 JANVIER 2013
PROCES-VERBAAL VAN DE GEMEENTERAADSZITTING VAN
24 JANUARI 2013

Etaient présents : M. De Decker, Bourgmestre-Président;
MM. Cools, Dilliès, Sax, Mmes Maison, Gol-Lescot, Fremault, M. Biermann, Mme Delwart, échevins;

Mmes Gustot, Dupuis, M. Martroye de Joly, Mmes Fraiteur, Verstraeten, MM. Wyngaard, De Bock, Vanraes, Mme François, M. Toussaint, Mmes de T'Serclaes, Bakkali, Roba-Rabier, MM. Desmet, Hayette, Mmes Francken, Delvoye, M. Reynders, Mmes Culer, Van Offelen, MM. Bruylant, Cornelis, Cadranel, Hublet, Wagemans, Zygas, Mmes Baumerder, De Brouwer, M. Minet, Mmes Ledan, Zawadzka, Charles-Duplat, conseillers;
M. Wuestenberghs, secrétaire communal f.f.

- La séance est ouverte à 20h 10. De zitting begint om 20u 10. –

Objet A. : **Déclaration de politique générale du Collège 2013-2018.**

Uccle est une commune où l'on se sent bien dans chacun de ses quartiers. Le Collège des Bourgmestre et Echevins et la majorité communale entendent agir pour préserver et améliorer encore cette qualité de vie.

Les priorités du Collège, les six prochaines années, seront :

- La mobilité et des déplacements plus fluides, plus aisés, plus sécurisés que ce soit en transport en commun, en voiture, à vélo ou à pied;
- La sécurité des biens et des personnes et la lutte contre les incivilités;
- L'embellissement de notre commune, la propreté et la préservation de son caractère vert;
- Une politique volontariste de rénovation urbaine, de développement de nos centres commerciaux et de toutes les activités porteuses d'emploi;
- Encourager la présence des classes moyennes à Uccle;
- Une gestion performante des espaces et des bâtiments publics;
- Un développement urbanistique équilibré;
- Une prise en compte d'un développement durable dans les différentes politiques mises en œuvre par la commune;
- La lutte contre les inondations;
- La poursuite d'une gestion saine de nos finances communales garante de l'autonomie communale;
- Une attention particulière aux familles, aux jeunes et aux seniors;
- Un enseignement communal qui vise à l'excellence et ouvert sur le monde;
- Une politique de logement qui rencontre les besoins des Ucclois et qui permette la mixité sociale;
- Une solidarité accrue vis à vis de moins chanceux de nos concitoyens;
- La promotion de l'égalité des chances;
- Encourager une vie culturelle riche et variée et la pratique du sport;
- Renforcer la participation des citoyens et diffuser l'information par les outils les plus modernes;
- Un accueil de qualité du public dans les services communaux;
- Encourager le vivre ensemble et le respect mutuel.

Le Collège et la majorité communale feront preuve d'innovation et de créativité dans les politiques qu'ils mettront en œuvre. Nous sommes au 21^{ème} siècle. Les nouvelles technologies offrent sans cesse de nouvelles opportunités que le Collège saisira pour améliorer les services rendus à la population et développer une communication directe rapprochant l'administration du citoyen.

Le Collège entend améliorer la mobilité en favorisant tous les modes de déplacement : transports en commun, voiture, mobilité douce. Il recherchera un dialogue constructif avec la Région, de la STIB et la SNCB pour obtenir une meilleure offre de transports en commun. Il continuera à agir par toutes voies de droit pour la suppression du terminus dangereux du rond-point Churchill et pour une fusion des lignes des trams 3 et 7. Il insistera pour que les études de la prolongation du métro vers Uccle soient accélérées et pour que le RER soit enfin concrétisé ainsi que pour la création d'une halte SNCB au Lycée français.

Il incitera l'ensemble des intervenants à développer une réflexion intégrée afin que les aménagements du territoire participent à la mise en œuvre d'une vision cohérente.

Le Collège poursuivra et amplifiera le programme de rénovation de nos voiries, de renouvellement de notre éclairage public et de modernisation de nos différentes infrastructures en sous-sol notamment en matière d'égouttage. Il actualisera le plan lumière communal. Il créera une passerelle pour les piétons et les cyclistes à proximité du Lycée français. Il sera attentif dans les aménagements qu'il réalise aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Renforcer la sécurité routière, prendre en compte les besoins de stationnement y compris par la création de nouveaux parkings grâce à des partenariats publics-privés, fluidifier la circulation seront d'autres priorités du Collège.

La commune, essentiellement au travers de l'action de la zone de police et du service de prévention, a un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de chacun. Le Collège veut une réaction immédiate et proportionnelle à toute forme de délinquance et de criminalité. Il entend renforcer la police de proximité. La présence policière sur le terrain étant un facteur important de dissuasion, il veillera au maintien effectif de celle-ci le soir et le week-end et à donner tous les moyens nécessaires à l'unité "flagrants délits". Il proposera d'étendre l'usage des amendes administratives et des peines alternatives d'intérêt général. Il poursuivra l'extension du réseau de caméras de surveillance, intensifiera la lutte contre les tags et renforcera la présence policière et des gardiens de la paix dans les quartiers commerçants, aux abords des écoles, des arrêts de transports en commun, dans les espaces verts, ... Le service d'aide aux victimes sera développé avec une attention particulière aux victimes de violences conjugales. L'action du service de techno-prévention sera poursuivie et l'octroi de primes aux citoyens qui renforcent la protection de leur habitation sera maintenue.

L'embellissement des lieux publics et le fleurissement de notre commune continueront à être une priorité de l'action du Collège. Tout comme la propreté publique où le Collège plaidera pour que le balayage des voiries communales et régionales soit intégralement géré par la commune.

Un aménagement de qualité des espaces publics, la réhabilitation du bâti là où c'est nécessaire, la lutte contre les immeubles à l'abandon, une vraie politique de rénovation urbaine sont essentiels. Le Collège et la majorité communale se batront pour obtenir de la Région la création de zones de développement renforcé du logement à Uccle et la possibilité pour la Société de Développement Régional de Bruxelles de réaliser des projets sur le territoire de notre commune.

Le Collège poursuivra la rénovation des bâtiments communaux et veillera à la qualité de l'accueil de nos concitoyens dans nos infrastructures administratives, culturelles, sociales, scolaires et sportives. Il retiendra les meilleures solutions en matière d'économie d'énergie. Il achèvera la rénovation du Moulin du Nekkersgat et de la Ferme Rose. Il entamera dès que possible celle de l'église Saint-Pierre, du Château du Wolvendael et du cimetière du Dieweg. Il fera tout auprès de la Région pour obtenir la rénovation et la réaffectation de l'hippodrome d'Uccle-Boitsfort avec le maintien du golf actuel.

Pour maintenir la qualité de notre environnement, lutter contre les sources de pollution et inscrire notre commune dans une démarche de développement durable, le Collège poursuivra le programme de l'Agenda 21 que la commune a entamé. Il réalisera un plan communal de développement de la nature. Il agira en faveur de la protection de la hêtraie cathédrale de la Forêt de Soignes.

Le commerce est le moteur de la santé économique d'une commune. Il attire les entreprises et les professions libérales. Il crée directement ou indirectement de nombreux emplois. Il participe à l'animation des quartiers et de leurs habitants. Le développement et la santé de l'activité commerciale seront dès lors au centre de l'action du Collège. Le partenariat entre les associations de commerçants et les autorités communales, notamment en matière d'animation des centres commerciaux, sera poursuivi. Une attention particulière sera réservée aux besoins en stationnement dans les quartiers commerçants et une évaluation sera faite des zones horodateurs et des zones bleues.

Le Collège mènera une politique de développement urbanistique équilibrée qui respecte le caractère vert et aéré de notre commune. Il veillera à ce que les projets architecturaux s'intègrent de manière harmonieuse à leur environnement et respectent les perspectives paysagères. Il tiendra compte également des réalités en matière de mobilité et d'équipements publics. Il soutiendra une architecture contemporaine de qualité et préservera le patrimoine immobilier et le patrimoine naturel lorsque ceux-ci sont remarquables.

Le Collège agira pour retenir les classes moyennes et en particulier les jeunes ménages à Uccle. Il veillera à ce que le logement moyen soit présent dans les grands projets urbanistiques. Dans le quartier en développement autour de la gare de Calevoet il exigera l'aménagement de nouveaux lieux de vie tels que places urbaines, commerces et équipements publics dont des lieux d'accueil de la petite enfance.

La mixité des fonctions urbaines et la mixité sociale sont essentielles. Le Collège agira pour préserver cette mixité. Il accélérera la rénovation du parc existant de logements sociaux et apportera son soutien à l'Agence Immobilière Sociale Uccloise. Il créera des logements de transit pour permettre de rencontrer certaines situations d'urgence.

Afin de faire face à la crise du logement et pour lutter contre les chancres urbains, il poursuivra et intensifiera la politique de taxation des propriétaires d'immeubles à l'abandon ou insalubres. Pour accroître l'offre de logements, le Collège mènera une politique d'information auprès des ucclois visant à leur proposer de mettre une partie de leur logement à disposition pour une colocation, du logement intergénérationnel ou du logement étudiant. Un cadastre des offres et demandes en la matière sera créé dans le cadre de l'observatoire du logement dont les missions seront étendues.

Le Collège et la majorité communale poursuivront une gestion rigoureuse de nos finances communales qui exclut les gaspillages et dépenses inutiles. Uccle restera dans le peloton des communes aux taux d'impôts les plus bas de la Région bruxelloise.

Le Collège encouragera nos concitoyens à s'intéresser à la gestion de leur commune et consultera les ucclois concernés lors de l'élaboration de projets importants notamment dans le domaine urbanistique et dans celui des travaux publics.

Le Collège veillera au maintien d'une neutralité absolue du personnel communal dans tous ses contacts avec la population et sera très attentif à la qualité de l'accueil réservé par les différents services communaux aux citoyens qui les consultent.

Pour faire face au changement climatique et à la multiplication des pluies diluviennes et des inondations, la commune a développé avec l'intercommunale Hydrobru un plan ambitieux de construction de bassins d'orage de grande capacité. Le Collège veillera à la concrétisation de ce plan et à ce qu'il soit accompagné par des mesures telles que le renvoi lorsque c'est possible des eaux d'écoulement vers les rivières existantes, des conditions hydrauliques très strictes pour les nouvelles constructions, des mesures et des investissements favorisant l'infiltration des eaux,... Le Collège veillera d'autre part à l'achèvement de l'égouttage en cours du sud de notre commune.

La qualité de l'enseignement est un facteur essentiel pour l'égalité des chances. Notre enseignement communal a une réputation d'excellence et d'ouverture sur le monde. Le Collège veillera dès lors au maintien d'un enseignement communal exigeant qui privilégie un bon enseignement des fondamentaux (lire, écrire, calculer) et qui soit aussi un moteur de l'intégration citoyenne. L'accent sera tout particulièrement mis sur la formation et l'animation pédagogique des équipes éducatives, la langue et la culture française, la poursuite des projets culturels à l'école, l'apprentissage du néerlandais et de l'anglais (extrascolaire) dès la troisième maternelle, la familiarisation des élèves aux nouvelles technologies de la communication, des échanges systématiques entre écoles et académies d'art, entre élèves de l'enseignement ordinaire et spécialisé, l'introduction progressive de la philosophie et de l'histoire des religions à l'école primaire, la création de compétitions sportives inter-écoles, et la programmation de conférences de sensibilisation des élèves et des parents à des sujets de société.

Le projet immersion à l'école Homborch, entamé depuis 2008, recevra également une attention et un soutien tout particulier et sera progressivement étendu à d'autres établissements.

Pour répondre au défi démographique de nouvelles classes francophones seront créées dans le quartier de Calevoet. Les projets de reconstruction des écoles du Merlo et des Eglantiers seront d'autre part poursuivis. Le Collège apportera également son appui à la création d'une nouvelle école néerlandophone sur le territoire communal sans en être pour autant le pouvoir organisateur. Il veillera également à poursuivre sa politique de promotion d'une alimentation saine à l'école.

Le Collège participera à la mise en place d'un parcours d'intégration et de citoyenneté pour adultes primo-arrivants, à l'instar de ce qui se fait pour les élèves. Ce parcours visera trois axes : l'apprentissage sociétal, de l'une des langues nationales, la vérification des compétences professionnelles. Il sera entre autre développé en collaboration avec notre école de Promotion Sociale (CPSU) qui dispense notamment des cours de langues, dont de français.

Le Collège et la majorité communale entendent permettre à chacun de vivre dans la dignité et veilleront dès lors au maintien et au développement de services sociaux performants. La solidarité et l'aide à l'insertion sociétale resteront des priorités dans l'action de la commune et du CPAS.

L'action sociale doit concerner tant les personnes les plus pauvres que d'autres catégories de nos concitoyens comme les personnes âgées seules, isolées qui ont besoin d'aide, les mamans sans soutien familial qui ont besoin d'une crèche ou d'une autre solution d'accueil pour leur nouveau-né ou leur enfant en bas âge. Les seniors méritent d'être encadrés dans une maison de repos de qualité ou de recevoir un repas à domicile à prix démocratique,... Le maintien à domicile sera encouragé par un accompagnement social approprié.

Ceux qui connaissent la précarité doivent être aidés dans leur recherche d'un emploi. Une attention particulière sera accordée au soutien aux demandeurs d'emploi, notamment au travers de la Maison de l'Emploi d'Uccle en partenariat avec Actiris et l'organisation régulière de la Bourse de l'emploi.

Le Collège soutiendra le travail des acteurs du secteur de la santé et élaborera avec les médecins généralistes de la commune un plan communal d'action santé. En concertation avec l'A.S.B.L. Brumano, le Collège fera une analyse de la situation en termes de dépistage du cancer du sein et entreprendra de nouvelles actions dans ce domaine.

Le sport et la culture sont essentiels à un développement équilibré de la personne. Le Collège poursuivra la politique de modernisation de nos infrastructures sportives et de soutien aux clubs sportifs. L'offre d'activités faites par le service du parascolaire sera maintenue ainsi que la manifestation phare qu'est devenue les "10 km d'Uccle". Le Tournoi de la Commune d'Uccle de Hockey sera accessible également aux équipes féminines.

Le Collège veillera à attiser la curiosité culturelle. L'art et la culture seront soutenus par une programmation riche du Centre Culturel et de la "Maison des Arts", en mettant en avant les artistes locaux, en favorisant la présence d'œuvres d'art dans les lieux publics, en encourageant sans cesse notre enseignement artistique, en relançant la Ferme Rose dès la fin de sa restauration,

L'importance de la lecture n'est plus à démontrer. Pour en favoriser la diffusion, la Bibliothèque du centre sera étendue et rénovée, de nombreuses animations continueront à être proposées dans le réseau uclois. Afin de couper l'isolement de ceux qui ne peuvent se déplacer, il sera mis sur pied un service de bibliothèque à domicile fonctionnant en coordination avec les bibliothécaires et une équipe de bénévoles. Des "boîtes à livres" seront installées dans l'espace public.

Une fonction de coordinateur culturel flamand sera d'autre part créée.

Les jeunes sont l'avenir de la société. Le Collège poursuivra son soutien aux activités des organisations de jeunesse et aux événements qui leurs sont dédiés. Il soutiendra la rénovation, la mise à disposition et la sécurisation des infrastructures utilisées par les jeunes sur la commune. Le Collège encouragera également les activités intergénérationnelles.

Un échevinat des Familles sera créé. Un "welcome pack bébé" sera distribué lors de l'inscription à la commune et fournira notamment à travers l'édition d'un Guide des parents plus d'informations dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de la santé. Ce guide reprendra notamment la liste des services utiles (crèches, consultations ONE, centre de santé, médecins généralistes et pédiatres, ...), les lieux d'accueil et des activités pour les petits enfants. Le Collège soutiendra d'autre part des initiatives visant à répondre aux interrogations des jeunes parents et à leur fournir les outils éducatifs utiles. Une attention particulière sera portée au soutien de la parentalité par la mise en place de modules spécifiques en collaboration avec les crèches, l'ONE et le secteur associatif compétent. Le Collège apportera son soutien à la création de nouvelles crèches sur le territoire communal et au renforcement et à la diversification de l'accueil de la petite enfance. Il portera également une attention particulière à la formation permanente du personnel des crèches.

Le Collège entend activement promouvoir l'égalité des chances et développera des actions de sensibilisations en la matière. Il soutiendra l'organisation d'activités ciblées lors des Journées internationales telles celle de la Femme, de la lutte contre les violences conjugales et familiales ainsi que celle de la Personne handicapée.

A cet égard, il mettra en place un Conseil consultatif de la personne handicapée et veillera à travers ses décisions à la prise en compte du handicap quel qu'il soit.

Le Collège veillera à promouvoir la citoyenneté européenne par une série d'actions permettant aux uclois de mieux connaître le rôle et le fonctionnement de l'Union Européenne ainsi que les différents pays membres. Il poursuivra son expérience de jumelage et de coopération avec la commune de Kintambo en République Démocratique du Congo.

Le Collège sera ouvert aux collaborations avec d'autres niveaux de pouvoir et renforcera les synergies entre services communaux et entre la commune, le CPAS, la zone de police et les différentes asbl communales.

Tels sont les principaux objectifs du Collège pour cette législature pour lesquels il demande l'appui et la collaboration du Conseil communal et des Uclois.

Onderwerp A. : **Algemene beleidsverklaring van het College 2013-2018.**

Ukkel is een gemeente waar het aangenaam is om te leven en dit in al haar wijken. Het college van burgemeester en schepenen en de gemeentelijke meerderheid zullen zich inzetten om deze levenskwaliteit te behouden en nog te verbeteren.

De prioriteiten van het college voor de komende zes jaar :

- Een vlottere en betere mobiliteit die meer veiligheid biedt, zowel voor de verplaatsingen met het openbaar vervoer, met de wagen, per fiets of te voet;
- De veiligheid van goederen en personen en de strijd tegen sociaal gedrag;

- De verfraaiing van onze gemeente, de reinheid en het behoud van haar groen karakter;
- Een slagvaardig beleid inzake stadsvernieuwing, de ontwikkeling van onze handelscentra en alle activiteiten die tewerkstelling brengen;
- De aanwezigheid van de middenklasse in Ukkel aanmoedigen;
- Een sterk beleid inzake de openbare ruimtes en gebouwen voeren;
- Een evenwichtige stedenbouwkundige ontwikkeling;
- Aandacht besteden aan duurzame ontwikkeling in elk gemeentelijk beleid;
- De strijd tegen overstromingen;
- De voortzetting van een gezond beheer van de gemeentefinanciën dat voor gemeentelijke autonomie zorgt;
- Een bijzondere aandacht voor gezinnen, jongeren en ouderen;
- Een uitstekend en ruimdenkend gemeenteonderwijs;
- Een huisvestingsbeleid dat aan de noden van de Ukkelaars voldoet en voor een gemengd sociaal karakter zorgt;
- Meer solidariteit voor onze medeburgers die weinig kansen krijgen;
- De aanmoediging van gelijke kansen;
- Een rijk en gevarieerd cultureel aanbod en de beoefening van sport aanmoedigen;
- De burgerparticipatie versterken en informatie via de modernste middelen verspreiden;
- De bevolking op een kwalitatieve manier opvangen in de gemeentediensten;
- Samen leven en wederzijds respect aanmoedigen.

Het college en de gemeentelijke meerderheid zullen een innovatief en creatief beleid voeren. We bevinden ons in de 21ste eeuw. De nieuwe technologie biedt ons voortdurend nieuwe mogelijkheden die het college zal aanwenden om de diensten aan de bevolking te verbeteren en om het bestuur via directe communicatie dichterbij de burger te brengen.

Het college wil de mobiliteit verbeteren door alle vervoersmiddelen aan te moedigen: het openbaar vervoer, de wagen en de zachte mobiliteit. Het zal een constructieve dialoog aangaan met het Gewest, de MIVB en de NMBS om een beter aanbod aan openbaar vervoer te verkrijgen. Het college zal verder alle rechtsmiddelen inroepen voor de schrapping van de gevaarlijke halte aan de Churchillrotonde en voor een fusie van tramlijnen 3 en 7. Het zal aandringen op versnelde studies over de verlenging van de metro naar Ukkel, de langverwachte concretisering van het GEN en op de creatie van een NMBS-halte aan het Lycée français.

Het college zal alle betrokkenen aansporen een gezamenlijke denkoefening te maken zodat de inrichting van het grondgebied kan bijdragen aan de uitvoering van een coherente visie.

Het college zal het renovatieprogramma versterken inzake onze wegen, de vernieuwing van de openbare verlichting en de modernisering van onze ondergrondse installaties, meer bepaald het rioleringsnet. Het gemeentelijk lichtplan zal bijgewerkt worden. Het college zal zorgen voor een voetgangers- en fietsersbrug vlakbij het Lycée français en zal aandacht besteden aan de bijzondere inrichting voor personen met een beperkte mobiliteit.

Enkele andere prioriteiten van het college zijn de verhoging van de verkeersveiligheid, een vlottere mobiliteit en de analyse van de parkeerbehoeftes met de aanleg van nieuwe parkings dankzij samenwerkingen tussen de openbare en de private sector.

De gemeente speelt een belangrijke rol - voornamelijk via de politiezone en de Preventiedienst - om de veiligheid van iedereen te waarborgen. Het college wil onmiddellijk en gepast reageren op elke vorm van misdaad en criminaliteit en wil de nabijheidspolitie versterken. Aangezien blauw op straat erg ontradend werkt, zal het college hun aanwezigheid 's avonds en in het weekend behouden en de nodige middelen geven aan de eenheid "betrappen op heterdaad". Het systeem van de administratieve boetes moet uitgebreid worden en alternatieve straffen in het algemeen belang moeten mogelijk worden.

Het camerabewakingsnet moet eveneens verder uitgebreid worden, tags moeten harder bestreden worden en de politie en de gemeenschapswachten moeten meer aanwezig zijn in de handelswijken, in de buurt van scholen, aan de haltes van het openbaar vervoer, in de groene ruimtes, ... De dienst Slachtofferhulp zal ontwikkeld worden met een bijzondere aandacht voor de slachtoffers van partnergeweld. De dienst Techno-Preventie blijft voortwerken en de premies voor burgers die hun woning beter beveiligen zullen behouden worden.

De verfraaiing van de openbare ruimtes en de versiering van onze gemeente met bloemen blijven een prioriteit van het college. Dit is eveneens het geval voor de openbare reinheid en de gemeente zal ervoor pleiten om het vegen van de gemeentelijke en gewestelijke wegen integraal door de gemeente te laten beheren.

Een kwalitatieve inrichting van de openbare ruimtes, de opwaardering van gebouwen waar dit nodig is, de strijd tegen verwaarloosde gebouwen en een echt beleid rond stadsvernieuwing zijn essentieel. Het college en de gemeentelijke meerderheid zullen zich inspannen om bij het Gewest versterkte ontwikkelingsgebieden voor huisvesting in Ukkel te bekomen en de mogelijkheid voor de Brusselse Gewestelijke Ontwikkelingsmaatschappij om projecten te verwezenlijken op het gemeentelijk grondgebied.

Het college zal de gemeentegebouwen verder vernieuwen en zal waken over de kwaliteit van het onthaal van onze medeburgers in onze administratieve, culturele en sociale diensten, scholen en sportinfrastructuur. Het college zal de beste oplossingen kiezen om energie te besparen. De renovatie van de Nekkersgatmolen en la Ferme Rose zullen voltooid worden en zodra het mogelijk is, zal het college starten met de renovatie van de Sint-Pieterskerk, het Wolvendaelkasteel en de begraafplaats van Dieweg. Het zal al het mogelijke doen bij het Gewest om de renovatie en de herbestemming van de hypodroom Ukkel-Bosvoorde te verkrijgen met behoud van de huidige golfmogelijkheden.

Om de kwaliteit van ons milieu te behouden, vervuiling te bestrijden en de gemeente naar duurzame ontwikkeling te leiden zal het college het programma van Agenda 21 voortzetten, een gemeentelijk plan inzake de ontwikkeling van de natuur verwezenlijken en pleiten voor de bescherming van het grootse Zoniënwoud.

Handel is de motor van een gezonde economie van een gemeente omdat het ondernemingen en vrije beroepen aantrekt. Handel zorgt op een directe of indirecte manier voor nieuwe tewerkstelling en neemt deel aan de animatie van de wijken en hun inwoners. De ontwikkeling en de gezondheid van de commerciële activiteiten staan centraal voor het college. De samenwerking tussen handelsverenigingen en gemeenteoverheden, meer bepaald inzake animatie van de handelscentra, zal voortgezet worden. Er zal een bijzondere aandacht gegeven worden aan de parkeerbehoeftes in de handelswijken en de betalende en blauwe zones zullen geëvalueerd worden.

Het college zal een evenwichtig beleid inzake stedenbouwkundige ontwikkeling voeren dat respect heeft voor het groene en open karakter van onze gemeente. De architecturale projecten moeten zich harmonieus integreren in hun omgeving. Het college zal eveneens rekening houden met de huidige noden inzake mobiliteit en openbare installaties. Het zal eigentijdse kwalitatieve architectuur ondersteunen en het opmerkelijk natuurlijk en onroerend patrimonium behouden.

Het college wil de middenklasse en in het bijzonder de jonge gezinnen in Ukkel behouden. In stedenbouwkundige projecten moeten middelgrote woningen voorzien worden. In de wijk die zich rond het station van Kalevoet ontwikkelt, wil het college nieuwe leefruimtes inrichten zoals pleinen, handelszaken en openbare voorzieningen zoals opvangplaatsen voor kleine kinderen.

Het gemengd stedenbouwkundig en sociaal karakter is essentieel en het college wenst dit te behouden. Het college zal het bestaand park aan sociale woningen versneld renoveren, het Sociaal Woningbureau Ukkel ondersteunen en transitwoningen voorzien om tegemoet te komen aan sommige noodsituaties.

Om de woningcrisis aan te pakken en huisjesmelkerij te bestrijden zal het belastingbeleid voor eigenaars van verwaarloosde of ongezonde woningen voortgezet en versterkt worden. Om het woningaanbod te verhogen zal het college een informatiebeleid bij de Ukkelaars voeren om hen voor te stellen een deel van hun woning ter beschikking te stellen voor gezamenlijk huren, huisvesting voor verschillende generaties of studenten. Er zal een kadaster van vraag en aanbod gecreëerd worden in het kader van het observatorium huisvesting dat uitgebreide opdrachten zal hebben.

Het college en de gemeentelijke meerderheid zullen verder strikt omgaan met onze gemeentefinanciën om verspilling en onnodige uitgaven te vermijden. Ukkel blijft bovenaan in de lijst van de Brusselse gemeentes met de laagste belastingen.

Het college zal onze medeburgers aanmoedigen interesse te tonen in het beheer van hun gemeente en zal de betrokken Ukkelaars raadplegen bij de opmaak van belangrijke projecten, onder meer op stedenbouwkundig vlak en bij openbare werken.

De gemeente zal erover waken dat de neutraliteit van het gemeentepersoneel absoluut behouden blijft in het contact met de bevolking en zal erg letten op de kwaliteit van het onthaal door de verschillende gemeentediensten.

Om in te spelen om de klimaatswijziging en het stijgend aantal stortbuien en overstromingen heeft de gemeente samen met de intercommunale Hydrobru een ambitieus plan ontwikkeld voor de bouw van grote stormbekkens. Het college zal erover waken dat dit plan uitgevoerd wordt samen met maatregelen zoals de terugvoer - indien mogelijk - van de afwatering naar de bestaande rivieren, erg strenge voorwaarden inzake waterbeheersing van nieuwe constructies en investeringen die waterinfiltratie toelaten,... Het college zal er eveneens over waken dat de riolering in het zuiden van onze gemeente wordt afgewerkt.

De kwaliteit van het onderwijs is primordiaal om gelijke kansen te krijgen. Ons gemeenteonderwijs heeft een uitstekende reputatie en is ruimdenkend. Het college zal waken over het behoud van een gemeentelijk onderwijs dat de basiskennis (lezen, schrijven, rekenen) goed kan bijbrengen en dat de motor moet zijn voor de stedelijke integratie. Bijzondere accenten: de pedagogische vorming en animatie van het onderwijzend personeel, de Nederlandse taal en cultuur, de voortzetting van de culturele projecten in de scholen, het aanleren van het Frans en het Engels (buitenschoolse activiteit) vanaf het 3de jaar basisonderwijs, de leerlingen vertrouwd maken met de nieuwe communicatietechnologieën, de systematische uitwisseling tussen scholen en kunstacademies, tussen leerlingen en het gewoon en het gespecialiseerd onderwijs, de progressieve invoering van filosofie en de geschiedenis van de godsdiensten in de basisschool, de creatie van sportcompetities tussen scholen en de sensibiliseringscampagnes van leerlingen en ouders rond maatschappelijke kwesties.

Het taalbad in de school Homborch (sinds 2008) krijgt eveneens voldoende aandacht en ondersteuning en zal geleidelijk uitgebreid worden naar de andere schoolinrichtingen.

Om te antwoorden op de demografische uitdaging zullen nieuwe Franstalige klassen voorzien worden in de wijk Kalevoet. De wederopbouw van de scholen Merlo en Eglantiers zal eveneens voortgezet worden. Het college zal ook de creatie van een nieuwe Nederlandstalige school op het gemeentelijk grondgebied steunen zonder er de organiserende macht van te zijn. Het zal eveneens waken over de voortzetting van het beleid inzake de promotie van gezonde voeding op school.

Het college zal deelnemen aan een integratieproject rond burgerschap voor nieuwe inwoners, in navolging van hetgeen voor de leerlingen wordt gedaan. Dit project bevat drie pijlers: maatschappelijke kennis, de kennis van één van de landstalen en het onderzoeken van de beroepsbekwaamheden. Dit zal onder meer verwezenlijkt worden in samenwerking met onze school voor sociale promotie (CPSU) die meer bepaald taalcursussen aanbiedt.

Het college en de gemeentelijke meerderheid willen iedereen een menswaardig leven bieden en de sterke sociale diensten behouden en verder ontwikkelen. De solidariteit en hulp bij de sociale integratie blijven prioritair voor de gemeente en het OCMW.

De sociale actie moet zich inzetten voor de armsten en andere categorieën zoals alleenstaande ouderen, alleenstaanden die hulp nodig hebben, moeders zonder familie die een kinderdagverblijf nodig hebben of een andere opvangmogelijkheid voor hun pasgeborene of jong kind. De ouderen moeten omkaderd worden in een kwalitatief rusthuis of maaltijden aan huis krijgen tegen democratische prijzen,... Thuis blijven wonen zal aangemoedigd worden door de gepaste sociale begeleiding te voorzien.

De kwetsbare bevolking moet geholpen worden bij het zoeken naar werk. Er zal een bijzondere aandacht uitgaan naar werkzoekenden, meer bepaald via het Tewerkstellingshuis van Ukkel in samenwerking met Actiris en regelmatige tewerkstellingsbeurzen.

Het college zal het werk van de gezondheidssector ondersteunen en samen met de artsen van de gemeente een gemeentelijk gezondheidsplan opstellen. In overleg met de vzw Brumano zal het college een analyse maken van de kankeropsporingscampagne en nieuwe acties in dit domein ondernemen.

Sport en cultuur zijn essentieel voor een evenwichtige ontwikkeling van het individu. Onze sportinfrastructuur zal verder gemoderniseerd worden en de sportclubs zullen ondersteund worden. Het aanbod van de dienst Bijschoolse activiteiten blijft behouden net zoals het grote evenement de "10 km van Ukkel". Het hockeytoernooi van de gemeente Ukkel zal eveneens toegankelijk zijn voor vrouwelijke teams.

Het college zal culturele bezienswaardigheden bemoedigen. Kunst en cultuur zullen ondersteund worden via een rijk programma van het Cultureel Centrum en het Kunstenhuis door lokale kunstenaars onder de aandacht te brengen, kunstwerken te voorzien in de openbare plaatsen, door continu ons kunstonderwijs aan te moedigen en la Ferme Rose te heropenen zodra de renovatie voltooid is.

Het belang van lezen moet niet meer aangetoond worden. Om lezen te bevorderen zal de Bibliothèque du Centre uitgebreid en gerenoveerd worden en zullen talrijke animaties blijvend aangeboden worden in het Ukkels netwerk. Om het isolement te doorbreken van personen die zich niet kunnen verplaatsen zal er een bibliotheek-aan-huis komen die werkt in samenwerking met de bibliothecarissen en een team vrijwilligers. In de openbare ruimte zullen "boekendozen" voorzien worden.

Er zal een functie voor een Vlaamse culturele coördinator gecreëerd worden.

De jongeren vormen de toekomst van de maatschappij. Het college zal verder activiteiten van jeugdbewegingen en de evenementen die voor hen bestemd zijn steunen. Het zal zorgen voor de renovatie, de terbeschikkingstelling en de beveiliging van de infrastructuur die door de jongeren van de gemeente gebruikt wordt. Het college zal eveneens activiteiten voor verschillende generaties aanmoedigen.

Er werd een schepenkantoor voor het Gezin gecreëerd. Er zal een "welcome pack baby" overhandigd worden bij de inschrijving in de gemeente en via een gids voor de ouders zal meer informatie gegeven worden over de opvang van kleine kinderen en over de gezondheid. Deze gids bevat onder meer een lijst met nuttige diensten (kinderdagverblijven, ONE, gezondheidscentrum, huisartsen en kinderartsen, ...), opvangplaatsen en activiteiten voor kleine kinderen. Het college zal initiatieven blijven steunen om vragen van ouders te beantwoorden en om hen de nuttige educatieve middelen te bezorgen. Er zal een bijzondere aandacht uitgaan naar de ondersteuning van het ouderschap door specifieke modules te voorzien met de kinderdagverblijven, de ONE en de bevoegde verenigingen. Het college steunt de creatie van nieuwe kinderdagverblijven op het gemeentelijk grondgebied en de versterking en diversifiëring van de opvang van kleine kinderen. Het zal een bijzondere aandacht besteden aan de permanente vorming van het personeel van de kinderdagverblijven.

Het college wil gelijkheid van kansen actief aanmoedigen en zal hiervoor sensibiliseringscampagnes ontwikkelen. Het zal gerichte acties steunen tijdens internationale dagen die georganiseerd worden rond thema's zoals de vrouw, de strijd tegen partnergeweld en familiaal geweld en mindervaliden.

Er zal een adviesraad voor mindervaliden komen en het college zal in haar beslissingen rekening houden met elk handicap.

Het college zal het Europees burgerschap aanmoedigen door een reeks acties waarmee de Ukkelaar beter ingelicht wordt over de rol en de werking van de Europese Unie en de verschillende lidstaten. Het college zal het samenwerkingsproject met de gemeente Kintambo in de Democratische Republiek Congo voortzetten.

Het college staat open voor samenwerkingen met andere machtsniveaus en wenst de samenwerking te versterken tussen de gemeentediensten en tussen de gemeente, het OCMW, de politiezone en de verschillende gemeentelijke vzw's.

Dit zijn de belangrijkste doelstellingen van het college voor deze legislatuur waarvoor de steun en de samenwerking van de gemeenteraad en de Ukkelaars gevraagd wordt.

De onderhavige beraadslaging zal in twee exemplaren naar het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest gestuurd worden.

A.- Déclaration de politique générale.

M. le Président/ de h. Voorzitter expose que le texte de la déclaration de politique générale 2013-2018 proposé par le Collège échevinal est le résultat d'une concertation entre les membres de la majorité. La mise en œuvre d'une gestion exemplaire est l'objectif principal qui doit se faire avec respect et professionnalisme. Après six années d'efforts, cette gestion a permis de déposer des budgets en équilibre depuis 4 ans et d'avoir enfin l'exercice des comptes en boni. La volonté de continuer à améliorer sans cesse la sécurité de chacun dans sa vie quotidienne sur le territoire uclois est un autre objectif prioritaire. Des services publics de qualité doivent être offerts et doivent répondre aux besoins de toutes les catégories d'âge et sociales de la population de 80.000 habitants. Il y a une volonté de répondre aux besoins de chacun. Cette déclaration de politique générale témoigne aussi d'une volonté de moderniser la gestion et les services rendus à la population. Pour cela, de nouvelles technologies utiles pourraient être introduites. Le principal problème, difficile à solutionner, concerne la mobilité à Uccle. Les principales voiries d'Uccle, dans lesquelles se trouvent les transports en commun, sont gérées par la Région et ne relèvent donc pas de la responsabilité communale. De plus, la Région ne veille pas à la fluidité de la circulation sur le territoire communal. Le problème ne pourra vraiment se régler que par l'arrivée du RER ou par le développement de la ligne de métro Nord-Sud, ce qui peut prendre beaucoup de temps. Afin de retrouver les recettes nécessaires à ces grands investissements, il faudra voir la fin de la crise financière nationale européenne et mondiale mais aussi une volonté politique sans faille. Entre-temps, on tentera d'influencer la Région, la S.T.I.B. et la S.N.C.B. dans leurs choix. A l'instar du métro, le RER peut jouer un rôle fondamental dans l'amélioration des capacités de déploiements et de déplacements des Ucclois. Il y a également une volonté de répondre aux besoins sociaux de la population ucloise. Il est notoire que la pauvreté s'accroît dans le pays. C'est pourquoi, il faut être vigilant et veiller à l'efficacité du C.P.A.S. qui doit travailler avec un coût social important. Le C.P.A.S. doit être rigoureux dans la gestion quotidienne de ses services et ce, au même niveau que l'Administration communale. L'Assemblée aura à cœur de veiller avec ambition à la réalisation utile et harmonieuse de grands projets. Parmi les projets importants, l'hippodrome d'Uccle-Boitsfort en fait partie. Celui-ci se trouve en effet intégralement sur le territoire d'Uccle. Bien que ce terrain soit géré par la Région, il est important que la Commune d'Uccle s'intéresse à l'hippodrome. Ce lieu a tellement de potentialité pour les uclois et non-uclois qu'il est important de participer à la définition du projet. Les quartiers de la gare de Calevoet et du Bourdon profiteront aussi d'un aménagement de qualité où une politique de rénovation urbaine sera mise en œuvre, de la façon la plus dynamique possible car l'habitat à Uccle vieillit sur une grande partie de son territoire.

M. l'Echevin/de h. schepen Cools met en avant l'importance d'une collaboration et d'une synergie entre les échevinats. Il est important aussi de collaborer avec d'autres institutions, comme le C.P.A.S.. Le programme propose aussi une continuité voire une amplification de ce qui a été fait dans le passé par les Collèges précédents. Dans cette déclaration de politique générale, il y aura également de nouvelles actions.

En effet, de nouvelles technologies seront introduites dans la gestion de l'Administration, notamment dans les contacts entre la Commune et la population, les crèches, l'éducation,... La priorité est l'investissement de la rénovation urbaine. Cette déclaration continue à insérer la Commune d'Uccle dans la notion de développement durable avec une attention particulière à l'encouragement des classes moyennes à rester sur Uccle. Ce programme n'est pas seulement général mais il existe toute une série de propositions bien concrètes montrant une volonté pour les 6 prochaines années.

M. le Président/de h. Voorzitter ajoute que des élections nationales et européennes auront lieu en 2014. Aux dernières élections, Uccle comptait 30% de non belges, dont 20% étaient des ressortissants de l'Union européenne. Des efforts ont été fournis afin d'inciter les européens et les autres à s'inscrire aux dernières élections communales et un léger progrès a été constaté par rapport aux élections précédentes. L'effort doit être poursuivi pour inciter de nombreux européens à venir s'inscrire à Uccle aux élections européennes. Il faut accroître leur motivation à s'investir lors des élections locales et européennes et ce, afin de mériter le titre de capitale européenne. Il faut rester vigilant face aux autres capitales qui sont tentées de prendre le relais.

M./de h. Wyngaard rappelle que l'article 242bis de la nouvelle loi communale imposait au Collège de présenter un programme de politique générale à l'approbation des conseillers communaux dans les 3 mois suivant l'élection des échevins. Cet article a été modifié par l'ordonnance du 5 mars 2009 supprimant la référence à un programme de politique générale. Cependant, une déclaration de politique générale est toujours proposée. Or, l'ordonnance du 5 mars 2009 précise que le Collège doit proposer, deux fois par mandature, un plan triennal avec une note d'orientation et un plan de gestion la traduisant budgétairement et ce, sous forme d'estimations et de perspectives. La note d'orientation comporte les axes politiques fondamentaux choisis pour les trois prochaines années. Cette note porte sur 6 ans et non sur 3. Par ailleurs, il n'y a aucune trace du plan de gestion. Enfin, la législation et les travaux parlementaires sont explicites. Les communes sont invitées à traiter de conserve ce plan triennal et le budget communal. La législation et les travaux parlementaires précisent clairement que la déclaration de politique générale ou la note d'orientation doivent dorénavant être examinées le même soir que le budget communal. Cette déclaration débute par l'affirmation péremptoire suivante : "Uccle est une commune où l'on se sent bien dans chacun de ses quartiers". Une étude de terrain a-t-elle été réalisée? Un micro trottoir a-t-il été organisé? Y a-t-il des statistiques? Si tel est le cas, peut-on en disposer? Bien qu'une majorité d'Ucclois vivent relativement bien, il est important de ne pas généraliser. Dans la commune d'Uccle, il existe des personnes en souffrance et d'autres vivants dans des conditions particulièrement difficiles.

M. Wyngaard, explique qu'à l'entame de cette déclaration de politique générale, force est de constater qu'on peine à repérer les mesures innovantes. De manière générale, il est frappant de remarquer l'absence d'objectifs précis, d'échéances, de moyens d'évaluation, de moyens financiers et humains liés aux différents objectifs fixés, de hiérarchisation dans les priorités proposées. A la première page, on lit 19 priorités qui sont relativement "prioritaires". Concernant la prise en compte du développement durable dans les différentes politiques mises en œuvre par la Commune, c'est une transversalité indispensable mais elle n'est pas nécessairement aisée à mettre en œuvre et à concrétiser. On s'étonnera toutefois du fait qu'elle ne constitue qu'une priorité parmi les 19 autres, sur le même pied par exemple que la culture, l'enseignement ou la lutte contre les inondations. Il faut éviter que des mesures proposées par un échevin n'aboutissent à réduire à néant les efforts menés par l'un de ses homologues. Il faut se féliciter que le Collège poursuive le programme de l'Agenda 21 même si cela aurait été préférable qu'il soit renforcé et que la fonction de responsable Agenda 21, au sein de l'administration communale, soit pérennisée.

M. Wyngaard considère que le document transmis se caractérise par un déséquilibre important entre les thématiques traitées. En effet, les passages "éducation/enseignement" ou "échevinat des familles" apparaissent incontestablement plus développés. Le groupe Ecolo n'est pas étonné des développements conséquents consacrés à la sécurité.

Le groupe prône le fait qu'on insiste sur la police de proximité, le renforcement de la présence policière et des gardiens de la paix dans les quartiers commerçants et aux abords des écoles mais restera vigilant sur l'extension des amendes administratives. Au sujet des caméras de surveillance, la déclaration de politique générale de 2006 précisait que des caméras de sécurité seraient implantées dans les quartiers où des études auraient montré leur nécessité. Maintenant, il est simplement dit que l'extension du réseau de caméras de surveillance sera poursuivie. Une chose est sûre, c'est en conformité avec le programme du MR. L'extension du réseau Ucclais ne repose sur aucune étude fouillée et objective. Selon des spécialistes, pareil dispositif n'est utile que pour encadrer des manifestations et d'éventuels dégâts, ce qui est rare à Uccle. Autant, le placement de caméras dans des zones commerçantes ou à certains endroits isolés étaient tolérables autant tout autre développement de ce réseau ne sera pas soutenu. En effet, l'impact d'un tel dispositif pour réprimer ou prévenir la délinquance est extrêmement faible. Il s'agit d'une mobilisation inadéquate de l'argent public.

M. Wyngaard estime qu'en termes de mobilité, les objectifs apparaissent en nette régression par rapport aux déclarations de politiques générales de 2001 et 2006. Pourtant, les questions de congestion automobile, des pics de pollution, de bruit n'ont jamais été aussi importantes. On a le sentiment que la commune d'Uccle se retrouve complètement déconnectée de la réalité régionale et des objectifs contenus dans le plan Iris 2. En 2001, on pouvait lire que "l'établissement d'un Plan communal de mobilité sera une priorité du Collège et de la majorité communale. Au-delà d'un simple plan de circulation, il s'agira de promouvoir la mobilité dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour tous les types d'usagers, ce qui suppose un changement dans les habitudes de déplacement. Il prévoira notamment la création de zones 30 et d'itinéraires cyclables communaux". En 2006, "le Collège et la majorité communale s'engageaient encore à mettre en œuvre les multiples propositions concrètes du plan communal de mobilité et notamment celles concernant l'amélioration de l'offre de transports en commun, la dissuasion du trafic de transit dans les quartiers résidentiels, le renforcement de la sécurité sur les grands axes par des contrôles préventifs et, au besoin répressifs. Une place accrue pour les piétons et les cyclistes, une politique cohérente de stationnement, le renforcement de la convivialité de certains quartiers figuraient également parmi les priorités du Collège. En matière de circulation automobile, il faut empêcher une saturation supplémentaire des voiries. Un service de la mobilité serait créé ainsi qu'une cellule de coordination de la mobilité permettant une concertation régulière de tous les acteurs". Dans son tract électoral, M. le premier Echevin plaidait pour la diminution de la pression automobile par une meilleure offre de transport en commun. A la lecture de la déclaration et fort heureusement, on apprend que la Commune d'Uccle recherchera à obtenir une meilleure offre de transport en commun. Pour le reste, on annonce le souhait de favoriser tous les modes de déplacement (transport en commun, automobiles et mobilité douce). Il n'est pas sérieux de promettre une série de choses. A un moment donné, il faut effectuer des arbitrages, prendre des mesures volontaristes mais qui ne sont pas nécessairement populaires à court terme. Lors d'un débat organisé par l'ACQU, M. Wyngaard se souvient d'avoir entendu une composante de la nouvelle majorité marteler qu'il fallait au plus tôt évaluer le Plan communal de mobilité, le remettre sur le métier et l'exécuter ensuite intégralement. Ensuite, rien. Pas un mot au sujet du plan communal de mobilité ni de volonté affirmée de lutter contre le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, de limiter la vitesse dans ces zones,... Quasi aucune allusion au développement de modes de déplacement doux. Rien sur la création de pistes cyclables et d'itinéraires cyclables communaux, sur des parcours piétons sécurisés, sur le développement de l'offre Cambio,... Le programme du M.R. l'avait pourtant annoncé. Quid du renforcement du personnel de la cellule mobilité? A la première page, on peut lire des promesses d'innovation et de créativité. Une chose est sûre, ce n'est pas en matière de mobilité! Il s'agissait pourtant d'un thème central de la campagne électorale communale. Sur ce point, de nombreux ucclais attendent des réponses. Qu'en est-il de l'idée de M. Cohen concernant le quart d'heure gratuit?

Quels sont les projets concernant le "partenariat public-privé"? Au sujet de la "participation citoyenne", on peut lire que la majorité "renforcera la participation des citoyens", que "le Collège encouragera les concitoyens à s'intéresser à la gestion de leur commune et consultera les uclois concernés lors de l'élaboration de projets importants, notamment dans le domaine urbanistique et dans celui des travaux publics." Cependant, il n'y a rien de concret. Est-il possible d'en savoir davantage? Un certain nombre de conseils consultatifs sommeillent. L'annonce de la création d'un conseil consultatif de la personne handicapée n'a pas d'intérêt vu qu'il reste aussi inactif et impuissant que les autres. Il n'y a aucune volonté affichée pour dynamiser ces organes, ni de considérer les habitants et l'associatif comme de réels partenaires ou de recourir à leur expertise. Le réel manque de participation des conseils consultatifs à Uccle pose problème. Le FDF avait promis un échevinat de la Participation et le CDH un médiateur communal et un conseil communal des jeunes, ce qui semblent être de vaines promesses.

M. Wyngaard expose que pour ce qui est de la propreté publique, "le Collège plaidera pour que le balayage des voiries communales et régionales soit intégralement géré par la commune". Mais c'est prévu dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat et cela devrait faire l'objet d'un accord intrabruellois. Le Collège pourra donc concentrer son énergie sur d'autres dossiers plutôt que d'enfoncer des portes ouvertes.

Concernant le logement, M. Wyngaard constate qu'il y a une grande différence entre les priorités du Collège en 2006 et celles de la majorité actuelle. Il y a 6 ans, on annonçait que "l'offre de logements sociaux serait augmentée, notamment à travers la Société Ucquoise du Logement et la Régie Foncière communale", quoi de plus logique quand on sait que la commune d'Uccle connaît un déficit de 3.000 logements afin d'atteindre le seuil de 15 % de logements à finalité sociale sur son territoire. On promettait également que "des moyens supplémentaires seraient dégagés pour renforcer l'action de l'Agence Immobilière Sociale". Seulement maintenant, on ne constate qu'une promesse "d'apporter un soutien à cette institution" mais sans plus de détails. Ce qui est surtout frappant dans cette déclaration, c'est qu'il n'est nulle part question d'accroître le parc de "logements sociaux" et ce alors même que des dizaines de milliers de bruxellois et uclois attendent de pouvoir disposer de pareils logements. La majorité semble complètement ignorer cette problématique. Il est uniquement prévu d'accélérer la rénovation du parc actuel de logements de la Société Ucquoise du Logement, ce qui est évidemment très bien mais insuffisant. Mais rien au sujet des logements sociaux. Rien non plus concernant un éventuel accroissement du nombre de logements gérés par l'AIS, que le groupe Ecolo demande déjà depuis plusieurs années. Le logement moyen semble par contre avoir la cote vu les promesses de l'intégrer dans les grands projets urbanistiques. Le Collège se battra pour obtenir « la possibilité pour la SDRB de réaliser des projets sur le territoire de la commune d'Uccle ». Mais en réalité rien ne lui interdit aujourd'hui d'agir juridiquement à Uccle. Pourquoi les critères ne s'appliquent-ils pas à Uccle ? Car Uccle n'est pas dans le périmètre de l'EDRL. Et par ailleurs la SDRB va devoir construire sur des sites où un déficit d'investissement résidentiel est avéré, qui se caractérise soit par une dégradation importante du patrimoine bâti, soit par la présence de terrains non bâtis nécessitant des remembrements ou des travaux de viabilisation. Ces critères ne correspondent pas vraiment à la réalité locale ucquoise. Au départ, l'idée était que la SDRB intervienne, investisse, là où le privé n'était pas franchement tenté de le faire. Il est vrai que les conditions du marché immobilier ont changé ces 20 dernières années. Pour le volet logement, certains estiment que le rôle de la SDRB ne doit pas se limiter à investir dans des zones à redynamiser. Elle devrait également consister à construire et à vendre des logements à des prix attractifs afin de permettre à une classe moyenne ou moyenne inférieure de demeurer à Uccle. Il convient de mener ce vaste débat à la Région. Toujours au sujet du logement, la réhabilitation des logements au-dessus des commerces est également passée sous silence. Une action sera-t-elle menée en la matière? Concernant l'EDRLR, des zones de rénovation urbaine verront le jour. Le Ministre Président a déjà indiqué à plusieurs reprises que le territoire concerné pourrait être plus étendu. Qui vivra verra...

Deux points positifs sont à relever sur le plan environnemental. Tout d'abord, l'arrivée du Plan communal de développement de la nature. Il s'agira d'une avancée précieuse afin de garantir une meilleure protection de la faune et de la flore ainsi qu'une meilleure gestion des espaces verts, des sites semi naturels,... Ensuite, la lutte contre les inondations. Cela ne se limite pas à la construction de bassins d'orage financés par Hydrobru. D'autres mesures sont envisagées telles que l'imposition de conditions hydrauliques très strictes pour les nouvelles constructions. Le Collège envisage-t-il l'adoption d'un règlement communal en la matière, à l'instar de ce qu'a fait la commune de Forest? Il est étonnant de constater l'absence de toute mention à la protection des intérieurs d'ilots alors que cela a été repris dans la déclaration de politique générale de 2006 et a fait l'objet d'une motion adoptée à l'unanimité par le Conseil communal. Il s'agit sans doute, d'un oubli. Un bémol s'impose en ce qui concerne la protection de la hêtraie cathédrale de la Forêt de Soignes. Les naturalistes et les chercheurs issus du monde académiques sont inquiets quant à son évolution en dehors des vallons humides. En effet, défendre la hêtraie cathédrale n'a de sens que si sa pérennité peut être assurée, ce qui est loin d'être le cas. Il est donc nécessaire d'être prudent.

M. Wyngaard constate que le paragraphe de l'enseignement est truffé d'idées intéressantes mais on regrettera toutefois l'absence de référence à la mise en place de partenariats et de synergies entre les différents réseaux. Il serait intéressant d'évaluer l'enseignement en immersion au Homborch avec l'ensemble des acteurs sur le site afin de corriger les manquements et erreurs éventuels. Concernant le parcours d'intégration, on devrait sans doute parler de parcours d'accueil. Quel est le but exact? Un décret Cocof est passé au gouvernement et devrait prochainement arriver au parlement francophone bruxellois. Un certain nombre de bureaux d'accueil seront alors lancés dans le cadre d'une politique régionale cohérente et coordonnée. La question est donc de savoir comment Uccle s'inscrira dans ce processus.

M. Wyngaard explique que le MR annonçait dans son programme diverses initiatives culturelles et sportives telles que la création d'une école de rock, l'organisation d'un festival annuel des plantes et jardins et l'organisation d'une course cycliste amateur "L'Uccloise". La déclaration est muette sur la question. Faut-il en conclure que le FDF et le CDH ont mis leur veto par rapport à ces initiatives dynamisantes? La bonne nouvelle est de savoir que la bibliothèque du Centre sera étendue et rénovée. Concernant les finances communales, il faut rappeler que le MR s'était engagé en 2006 à maintenir Uccle dans le trio des communes les moins fiscalisées de la Région. Malheureusement, Uccle a échoué derrière Woluwe et Auderghem. En réponse au questionnaire du Vlan du mois d'août dernier, le MR a annoncé que son nouvel objectif sera le top 5. Est-ce que cela sera ensuite le top 10? A la page 5 de la déclaration, il est mentionné que "les jeunes sont l'avenir de la société". Il n'est pas sot de penser que les "jeunes sont aussi l'avenir du Conseil communal", ce qui dans ce cas veut dire que rien n'est perdu.

Mme/Mevr. Verstraeten demande si un article budgétaire a été prévu à l'égard de l'égalité des chances et aurait également souhaité qu'on insiste sur les crèches publiques malgré les difficultés budgétaires.

Mme/Mevr. Dupuis doute du bien-être dans certains quartiers. Un effort devrait être fourni concernant la mixité sociale. Celle-ci ne doit pas être balayée et une collaboration avec la Région doit être établie. Certaines priorités ne sont pas suffisamment mises en avant telles que le logement, la lutte contre les inondations et l'éducation. Concernant cette dernière, une école primaire francophone supplémentaire devrait être créée à Uccle. Les chapitres sur la politique de la jeunesse et le personnel communal sont un peu courts. Tous les sujets doivent être abordés dans les débats.

M./de h. Hayette constate que le programme de législature est obsolète. Il est hors du temps sinon comment comprendre cette obstination à vouloir accueillir des personnes fortunées à Uccle pour éluder leur impôt national. Leurs décisions sont également politiques. Se réjouir de leur arrivée en Belgique pour des raisons fiscales, ce sont des calculs à courte vue. Toute l'Europe est pénalisée par ces comportements inciviques car il renforce la concurrence fiscale entre les états européens.

Au 21ème siècle et avec la mondialisation, les variables d'ajustement ne sont ni les impôts ni les taxes mais la solidarité, le droit au travail et les salaires. Cet égoïsme financier entraîne des délocalisations, des asymétries économiques et produit un taux de chômage astronomique. Mais de cela, le programme parle avec parcimonie. Il est dit qu'une attention particulière aux demandeurs d'emploi sera accordée. Cela reste à voir.

M. Hayette constate également que le programme est hors du temps car après avoir noté que les jeunes sont l'avenir de la société, il leur est proposé benoîtement de poursuivre un soutien aux activités des organisations de jeunesse et aux événements qui leurs sont dédiés. Grand défenseur de la modernité, nous voilà devenu un des piliers conservateurs de la Région bruxelloise. En défenseur du choix des électeurs, vous choisissez un parti qui passe de 9 à 3 mandataires. Après avoir défendu l'échevin du commerce lors des ballades blasphématoires de novembre 2011, vous voilà associé aux amis de carême pour de nouvelles croisades, quels horizons funestes, nous prophétisez-vous ? A quand un « welcome pack » ? A quand l'interdiction du mariage homosexuel à Uccle ? Ce n'est pas comme cela que vous allez travailler au progrès de l'humanité.

Hors de la réalité, quand vous croyez faire du socialisme en empruntant, le côté « ersatz » de Tony Blair et que vous voulez faire de la Commune, une cité high-tech « le collègue saisira les nouvelles opportunités qu'offrent les nouvelles technologies ». Mais tout ceci est prévu sans vous soucier de ceux qui n'ont pas les moyens de se loger. Demain, Uccle deviendra la ville du futur en restant dans le peloton des communes aux taux d'impôts les plus bas de la Région bruxelloise et au prix d'un service public condamné et une population abandonnée.

M. Hayette explique que le document est pénible à lire et ne présente aucune structure. Votre priorité semble être la mobilité, vous appelez à des collaborations avec les entreprises publiques auxquelles on ne rêve que d'imposer le service minimum. Le métro est resservi sans penser à l'isolement des quartiers ucclois qui sont demandeurs d'un service de navette nettement moins coûteux. On reparle du RER en sachant que ce qui bloque, ce sont les investissements publics et un accord avec la Région flamande. Avec la politique défendue par vos instances dirigeantes et le choix du FDF, vous ne vous placez pas vraiment comme intermédiaire crédible entre les acteurs du dossier. La phrase qui suit : "Il (le Collège) incitera l'ensemble des intervenants à développer une réflexion intégrée afin que les aménagements du territoire participent à la mise en œuvre d'une vision cohérente". Si ce n'est la passerelle au lycée français, ce texte manque singulièrement d'originalité, d'ambition et de projets. M. Hayette remettra une étude sur l'intégration des plans de transports urbains et la politique de cohésion afin de prouver que l'Europe peut devenir un partenaire financier à condition de proposer un projet. Cependant, un plan mobilité ne peut être malheureusement établi tous les six ans.

A la lecture de la déclaration, M. Hayette constate que tout sera rénové (les espaces publics, les bâtiments communaux, le parc des logements sociaux, les classes,...). Il n'y a pas de perspectives, même la promesse de la construction d'une école néerlandophone semble être le résultat d'un donnant donnant. M. Hayette ne comprend pas qu'il est proposé un PPP pour les parkings alors que l'on se bat pour obtenir des subsides régionaux pour l'hippodrome, le cimetière du Dieweg et l'église Saint-Pierre, à condition de maintenir le golf actuel, c'est sans doute pour démocratiser ce sport à Uccle.

M. Hayette conclut par la phrase suivante : " La crainte de se trouver en mauvaise compagnie n'est pas le signe de la pureté politique, c'est l'expression d'un manque de confiance en soi." (Arthur Koestler – Journalise – phrase extraite de "L'ombre d'un dinosaure").

Mme/Mevr. Roba pense que la crise économique et financière imposeront certainement de faire des choix pour une gestion rigoureuse des finances. Il faudra également faire preuve de créativité. Les objectifs de cette déclaration font une large place aux priorités que le groupe CDH avait annoncées dans son programme électoral et les électeurs ne se sentiront certainement pas trahis.

En matière de mobilité, Mme Roba estime qu'il faudra veiller à la sécurité et à la fluidité des déplacements selon une vision cohérente articulant les différents modes de transport, tout en encourageant les alternatives à la voiture. Il faudra procéder à la rénovation des voiries en étant particulièrement attentif aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Pour ce qui est de la sécurité, Mme Roba notera le renforcement de la police de proximité, particulièrement aux endroits névralgiques tels que les abords des écoles, les zones de commerce, les arrêts de transport en commun et la poursuite des actions du service de Prévention.

Mme Roba constate que l'échevinat des familles voit le jour dans un contexte démographique en progression. La mise en œuvre d'actions, permettant de retenir les jeunes à Uccle, sera accompagnée d'initiatives adressées aux jeunes parents. La diversité des réalités familiales sera prise en compte et soutenue dans le cadre de lieux d'échanges, d'accueil et d'information en synergie avec les crèches, l'ONE, la ligue des familles et les associations du secteur de la petite enfance. Les activités des organisations de jeunesse et intergénérationnelles seront soutenues. La qualité de l'enseignement et les activités éducatives resteront une priorité de la majorité communale.

Une politique créative du logement, favorisant le logement moyen, la mixité sociale, la rénovation du parc de logement social existant, le logement partagé intergénérationnel. Un cadastre des offres de logement et la création de logements de transit pour répondre aux situations d'urgence seront les bienvenus.

En matière de santé, l'élaboration d'un plan communal de la santé, sans oublier les questions de santé mentale chez les jeunes en particulier, en concertation avec les institutions de soins et les médecins généralistes de la commune. Le maintien à domicile des seniors sera encouragé.

La lutte contre les sources de pollution et le programme de l'agenda 21 seront poursuivis afin de préserver la qualité de l'environnement en poursuivant notamment le plan de lutte contre les inondations.

La promotion de l'égalité des chances devient une priorité qui sera soutenue par diverses actions de sensibilisation : égalité homme/femme, lutte contre les violences conjugales et familiales. Un conseil consultatif de la personne handicapée sera mis en place ainsi qu'un point de contact spécifique permettant une meilleure information sur ce qui existe. La précarité augmentant à Uccle fera l'objet d'une attention spécifique.

Mme Roba salue l'accès à la culture pour tous ainsi que le service de bibliothèque à domicile. Il faut renforcer la participation des citoyens et diffuser de l'information notamment par les nouvelles technologies et surtout lors de l'élaboration de projets importants.

Mme Roba ne peut s'empêcher de relever que la promotion de la citoyenneté européenne se renforcera par rapport à la dernière législature. Pour que les européens s'intéressent à la politique locale et belge, il faut aussi que les Belges s'intéressent à elles. L'ouverture de la Commune d'Uccle au monde et particulièrement au pays du Sud et le jumelage avec la commune de Kintambo seront poursuivis.

Mme Roba, au nom de son groupe cdH, souscrit à la déclaration de politique générale.

M./de h. De Bock explique que les grands enjeux de la commune d'Uccle sont largement décrits et des réponses sont attendues. Une gestion saine des finances est importante. Uccle connaît la plus faible croissance des recettes à l'IPP. Elle est inférieure à celle de la moyenne régionale et est même inférieure à celle de l'inflation. Sur ces 6 dernières années, l'impôt n'a pas augmenté de plus de 2% par an alors que la moyenne régionale est à 5%. C'est bien entendu une situation enviable par rapport à d'autres communes. En effet, la commune d'Uccle se retrouve dans les 7 ou 8 communes les plus riches par têtes d'habitants au niveau de l'IPP. Cependant, elle connaît depuis dix ans une décade de telle sorte qu'elle se rapproche de la moyenne régionale mais qui n'est jamais compensée par les différents niveaux des pouvoirs subsidiants. A Uccle, on omet souvent les 6% de la pauvreté régionale. Il faut pouvoir y répondre alors qu'on a seulement accès à 2% de la dotation générale aux communes par rapport aux dix années précédentes où l'on comptait 5% de ces subsides.

Il a fallu compenser par une augmentation des impôts, ce qui fait passer la commune d'Uccle à une croissance de 40%. Ce n'est pas rien. La commune devient inaccessible pour une certaine classe moyenne et est au plus faible budget communal par habitant. Cela signifie qu'on ne peut pas faire de miracle.

Au niveau de la sécurité, il serait conseillé d'avoir des caméras de surveillance intelligentes et nocturnes avec un meilleur taux de visibilité.

En ce qui concerne l'enseignement, créer une nouvelle école est une bonne idée mais qui coûte très cher. Il faut savoir que la Communauté française a refusé de subventionner la rénovation de l'école des Eglantiers et que M. Charles Picqué a refusé d'investir de l'argent dans la création de nouvelles places que ce soit pour des crèches ou la création de places dans les écoles secondaires et ce, depuis 5 ans. Selon une étude de M. Picqué parue dans la presse, la commune d'Uccle n'avait droit à rien car ses besoins étaient proches de moins 0,5%. Avant de pouvoir accuser un manque de créativité, il faut voir si on en a les moyens et écrire à la Région afin d'obtenir des subsides pour les créations de crèches et d'écoles. Il faut montrer à la population que chaque fois que les pouvoirs publics sont sollicités, il y a systématiquement une mise en demeure de revoir les prétentions.

En matière de logement, M. De Bock salue la lutte contre les immeubles à l'abandon, la promotion de la colocation et le logement intergénérationnel. Sur les 500 millions d'euros que la SDRB et la SLRB ont mis ces 5 dernières années à Bruxelles, aucun moyen n'a été investi dans le logement. Concernant le logement moyen acquisitif, il n'y a eu aucun projet de la SDRB à Uccle. A Saint-Gilles, on a payé du logement passif subventionné par les impôts. Finalement, aucun projet n'arrive. Si depuis 20 ans, il n'y a pas de moyens publics, il ne faut pas se plaindre que le privé construise sur les rares terrains restant dans la commune d'Uccle. M. De Bock appelle les personnes ayant des pouvoirs à la Région et ayant inscrit un objectif de 15% de logements publics, à finalité publique ou sociale dans l'accord de gouvernement, de ne pas pénaliser les personnes qui n'ont jamais eu les moyens. Aujourd'hui, les moyens publics sont encore mis dans les communes qui sont les plus proches ou qui dépassent cet objectif. Si on veut intégrer de la vraie mixité sociale, il faut mettre prioritairement les moyens publics dans les communes qui possèdent le moins de logements publics. Or, ce n'est pas le cas. La pauvreté ne s'arrête pas aux frontières de la commune d'Uccle. La chaussée de Neerstalle, du côté de Forest, est subventionnée et bénéficie de contrats de quartier. Cette solidarité s'arrête à la frontière communale d'Uccle alors qu'il y a la Société uccloise du Logement et des immeubles ghettos. La critique est assez facile de la part de ceux qui au gouvernement préfèrent donner plus de primes aux riches habitants dans les communes pauvres plutôt que d'aider les pauvres habitants des communes riches.

M. De Bock explique que la déclaration de politique générale ne peut pas tout faire. C'est évidemment une déclaration d'intention. L'emploi reste un axe qu'il faut pouvoir rencontrer au niveau local tant les projets régionaux sont encore une fois absent. La commune d'Uccle connaît un taux de chômage de 12% et de 25% chez les jeunes. M. De Bock a lu avec attention qu'un partenariat avec les associations de commerçants est privilégié. Il faut un lien entre l'échevinat du commerce et l'échevinat de l'emploi. Il faut travailler de conserve entre le C.P.A.S., l'échevinat de l'emploi et les commerçants. La bourse de l'emploi ne rencontre pas un objectif de remise à l'emploi. Il faut associer tous ceux et toutes celles qui, au niveau des commerces, peuvent offrir des emplois locaux aux concitoyens, y compris des mi-temps.

Sur la question du métro, M. De Bock estime qu'il est essentiel que la commune d'Uccle ne soit pas absente de ce dossier et n'attende pas que le tracé du métro lui soit imposé. Il est essentiel de saisir le problème à bras le corps. Sur les subsides régionaux et fédéraux, il faut un vrai projet au niveau des contrats de quartier. Lors de la précédente législature, l'introduction d'un dossier de contrat de quartier avait été mentionnée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il est préférable d'avoir moins d'ambition mais que celle-ci soit réaliste plutôt que des promesses jamais réalisées. La rénovation du patrimoine communal est un point fort avec les moyens certes modestes.

Il est vrai que les rénovations du Neckersgat et de la Ferme Rose prennent du temps. Il ne faut pas oublier la gare de Calevoet qui ne dépend pas de la commune d'Uccle. Toutefois, elle joue un rôle primordial dans cette rénovation urbaine et ce, parce qu'il y a un dépérissement des quartiers et parce que d'autres niveaux de pouvoirs ne font pas leur travail.

Mme/de h. Fraiteur souhaite attirer l'attention sur le plan de stationnement qui a débuté à l'enquête publique, le 21 janvier 2013, pour une durée de 60 jours. Les communes y ont un rôle déterminant puisqu'elles doivent rédiger leur propre plan d'action communal de stationnement. C'est important car derrière cela, on parle de la qualité de vie des ucclois mais aussi du maintien ou non des entreprises, des indépendants, de l'activité commerciale à Uccle.

Mme Fraiteur estime qu'il faudrait un gestionnaire de l'espace public en vue d'une meilleure coordination des travaux.

Mme Fraiteur insiste sur l'amélioration de l'accueil du poste de police et à propos de la propreté, il serait nécessaire de poser des poubelles publiques sélectives devant les écoles ou les lieux importants. En effet, on demande aux citoyens de trier leurs déchets mais on n'installe aucune poubelle publique sélective. Cette proposition de résolution a été votée à l'unanimité.

M./de h. Reynders expose que le programme, présenté à la population, se retrouve dans la déclaration de politique générale et conseille de rencontrer les habitants pendant les élections. Le fait d'affirmer que la commune d'Uccle est un lieu où l'on se sent bien ne veut évidemment pas dire que chaque personne se trouve en bonne santé, est fortunée ou habite une maison exceptionnelle. Il s'agit de bien se sentir dans un quartier et M. Reynders a le sentiment, en rencontrant de nombreuses personnes, que c'est le cas. Quand on reprend une logique de programme déjà existante, on conduit une politique qui est légèrement dans la ligne de ce qui se faisait par le passé. Dès lors, le programme de cette formation politique n'est pas particulièrement rejeté. Pendant cette législature, on va évidemment tenter de présenter un certain nombre d'initiatives et il serait intéressant que les groupes de la majorité se lancent également dans cette démarche. Il reste à espérer qu'avec l'opposition, on aura l'occasion de porter des projets en commun.

M. Reynders trouve qu'en ce qui concerne le stationnement, ce ne serait pas seulement l'avis du Collège qui serait intéressant d'avoir mais aussi le fait de pouvoir en débattre au Conseil et de se dire quel est l'avis que la commune va donner.

M. Reynders partage l'avis qu'il y a un certain nombre de besoins dans la commune à travers l'augmentation des dépenses sociales. S'il y a des besoins à Uccle dans l'ensemble des domaines, il serait utile qu'on essaie, entre les groupes de la majorité et de l'opposition, de présenter des projets et puis de chercher la manière de les subsidier.

M. Reynders est étonné de constater une correspondance assez étonnante entre les majorités politiques au plan local et la répartition des subsides. Or, ici, on a la chance que tous les groupes soient représentés dans une même commune. Ce serait bien si on pouvait de temps en temps porter un projet ensemble et essayer de voir comment les différents niveaux de pouvoirs peuvent aider en matière de subvention.

Mme/Mevr. Dupuis affirme que la commune d'Uccle a reçu et reçoit encore des subsides. Il y a des constructions, des crèches subventionnées et des logements. Cependant, il est vrai que les projets scolaires n'ont pas été rentrés dans la distribution des crédits.

M./de h. Reynders pense qu'il est utile de regarder les subsides distribués par les différents niveaux de pouvoir. Il faut voir pourquoi une différence aussi sensible existe par rapport à d'autres communes. On peut se sentir bien dans son quartier sans nécessairement habiter une maison exceptionnelle et sans nécessairement être fortuné. Il faut juste se demander pourquoi la commune d'Uccle ne peut-elle pas porter certains projets. Pourquoi ne peut-elle pas bénéficier du même support et de quelques niveaux de pouvoir? Pourquoi pense-t-on qu'elle n'a besoin de rien? On a l'impression que tout va bien à Uccle et c'est peut-être le sentiment d'une bonne partie de la population.

Il faut porter de temps en temps des projets ensemble. M. Reynders est ravi de voir le projet de budget, de constater la maîtrise des dépenses.

M. /de h.le Président précise que la déclaration de politique générale n'est pas exhaustive. Il est évident que de nombreux projets ne sont pas détaillés. On prône un dialogue à tous les niveaux de pouvoir. Toutes les idées, visant à améliorer la qualité de vie de la commune d'Uccle, sont bonnes à prendre. Il est étonnant de constater que certains points abordés précisent une politique fiscale promettant d'être dans le trio alors que les documents affirment qu'il s'agit d'être dans le groupe de tête des communes les moins fiscalisées. La question des finances est importante. Pour mettre en œuvre des idées, il faut les moyens financiers. Comme la commune d'Uccle est la moins subsidiée de la Région bruxelloise, la préoccupation d'une gestion financière saine est tout à fait au cœur de la politique. Cela mérite réflexion car on travaille trop souvent en perdant l'habitude de suffisamment faire appel à la Région. Il est heureux de savoir qu'un nouveau square Marlow sera financé par la Commune et la Région. A force de s'habituer à ne rien recevoir à Uccle, on ne demande pas assez. Concernant les caméras de surveillance, les chiffres de la délinquance à Uccle sont en chute importante depuis six ans. Cela continuera grâce aux réseaux de caméra. Celles-ci ont un double effet psychologique. D'une part, cela ne plaît pas aux malfrats et d'autre part, cela a un effet psychologique sur les citoyens car ils se sentent plus sécurisés. Avoir un sentiment de sécurité est très important aussi pour la qualité de vie quotidienne et pour la circulation des gens. En effet, voir des caméras procure un sentiment de protection. Les demandes de caméras sont tellement nombreuses que certaines personnes désirent en installer devant leur maison. Elles veulent la payer elles-mêmes, ce qui est impossible puisqu'il faut une égalité de traitement entre les habitants. Pendant les six prochaines années, les réseaux de caméras doubleront.

Concernant la mobilité, M. le Président explique que si la circulation empire à Uccle, c'est à cause de la politique régionale de sécurité. A l'arrêt, les bus empêchent les voitures de passer, ce qui nuit donc à la fluidité du trafic et appauvrit la qualité de vie. Le fait de supprimer 40.000 places de parking contribuera à la destruction d'une ville. M. le Président a l'intention d'augmenter l'offre de parking à Uccle afin de sauver la vie économique et commerciale de la commune. Dans quelques années, un accord sera instauré à cet effet. Concernant la mobilité douce, il y a une intention de prolonger les pistes cyclables dans la commune (avenue du Prince d'Orange, avenue Van Bever,...).

M. le Président partage le point de vue concernant la participation des citoyens et est favorable à un conseil consultatif des jeunes. Il est intéressant d'établir un contrat de quartier ou de choisir un quartier d'Uccle pour procéder à une rénovation du moment qu'un accord soit conclu et que cela mène à une réalisation concrète, à un soutien financier budgétaire et à une participation avec la Région.

M. l'Echevin/ de h. schepen Cools explique qu'un projet peut être envisagé sur les terrains près de la place Danco, qui permettra à la fois de rénover ou de reconstruire des installations et de le faire en partenariat public/privé. Ce projet doit être étudié. Il est nécessaire d'augmenter le budget de l'Agence Immobilière Sociale afin d'éviter une rupture de paiement.

M. Cools explique que concernant l'augmentation du nombre de logements, notamment au niveau de l'A.I.S., les plafonds posent un réel problème. En effet, les petits logements sont faciles à trouver contrairement aux grands logements. Si le nombre de logements doit être renforcé, la Région doit revoir un certain nombre de plafonds (logements 3 ou 4 chambres). Au cours de la législature, on a une idée d'un programme de logement pour la commune d'Uccle. Avec le plan régional de logement, la S.U.L. a également différents programmes de constructions nouvelles de logements. On a voulu insister sur la rénovation du parc actuel de logements sociaux. M. l'Echevin Cools est gêné que l'inspection régionale du logement a remarqué qu'un des logements de l'A.I.S. n'était pas conforme au code du logement. La priorité est d'avoir des logements en bon état mais il faut utiliser les moyens pour cela. En ce qui concerne la SDRB, le directeur général f.f. de la rénovation urbaine pose deux conditions pour intervenir à Uccle.

Premièrement, il faut un projet. Deuxièmement, la ministre Uyttebroek doit marquer son accord.. Le dossier concernant le quartier du Chat sera étudié. D'autres quartiers feront l'objet d'une réflexion. Il est vrai qu'on se sent bien dans ces quartiers mais certains commencent à se dégrader au bâti. Il faut agir à temps sinon cette mixité sociale, qui constitue une richesse pour la commune, disparaîtra. A l'époque, l'ELDR était une décision purement politique et la volonté politique à Uccle était de ne pas créer d'ELDR qui est une aide directe aux personnes. Si une personne habite à Forest et que celle-ci gagne moins qu'un certain revenu, elle aura droit à une prime renforcée à la rénovation. Mais si la personne habite 20 mètres plus loin sur Uccle et qu'elle se trouve dans les mêmes conditions de revenu, elle n'aura pas droit à cette intervention. Il y existe une inégalité choquante. Il faudra monter des dossiers, argumenter et les soumettre à l'autorité compétente. Il faut espérer le soutien de l'ensemble des groupes du Conseil communal ainsi qu'un petit coup de pouce de la part de l'opposition.

M. Cools explique que des dossiers ELDR et SDRB seront préparés dans un premier temps. La politique de rénovation urbaine est une priorité de la Commune. La création de logements de transit est prévue et ce, afin de faire face à un certain nombre de cas urgents. Il y a une volonté sociale et de nouveaux habitants vont pouvoir s'installer à Uccle. Concernant les intérieurs d'îlots, le texte dit ceci : "Le Collège mènera une politique de développement urbanistique et équilibrée qui respecte le caractère vert et aéré de notre commune" et plus loin, la protection du patrimoine naturel est citée. Les perspectives urbaines représentent beaucoup plus que les intérieurs d'îlots. C'est pourquoi, un seul élément n'a pas été cité mais on s'en soucie. Concernant le règlement communal des eaux pluviales, c'est un domaine que partage M. Biermann, ayant repris le service de la Voirie, mais qui est également suivi au niveau de l'urbanisme et de l'environnement. Les discussions aboutiront peut-être à un règlement communal ou à des clauses standards à insérer dans le permis d'urbanisme. Ce n'est pas simple à gérer. Il est facile de mettre des conditions d'infiltration d'eau lorsqu'il s'agit de quartiers tels que Fond' Roy mais la rue Vanderkindere est une autre urbanisation. Ce ne sont donc pas nécessairement les mêmes techniques. Une réflexion entre les services est en cours. L'observatoire du logement sera fortement développé et aura une mission beaucoup plus importante. Le travail est déjà fait concernant les logements vides au-dessus des commerces mais le dossier est encore à suivre.

Mme/Mevr. Dupuis précise que l'observatoire du logement est subventionné par la Région.

M. l'Echevin/de h. schepen Cools explique que l'idée de l'observatoire du logement consiste à faire un échange d'informations. Depuis deux ans, on ne communiquait plus aucun listing entre les finances et l'observatoire du logement. Il faut établir un inventaire de tous les commerces abandonnés et de tous les logements vides. L'observatoire du logement va être développé et va permettre d'aider à la conception des dossiers qui seront introduits au niveau de la rénovation urbaine.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Gol-Lescot explique que si l'école de rock n'est pas mentionnée en tant que telle, c'est parce que des études de faisabilité de l'endroit, où on souhaite l'installer, sont élaborées. Tant que le résultat de ces études n'est pas établi, cela ne peut pas être annoncé comme étant une certitude. En ce qui concerne la sixième réforme de l'état pour la propreté, le nettoyage des voiries régionales est effectivement à l'étude. Une étude a été préparée par l'agence Bruxelles-Propreté et ce, au niveau des communes. On demande donc le positionnement des différentes communes. Certains veulent faire le maximum pour que cela soit ralenti. Concernant la bibliothèque, on l'a inscrite pour la première fois l'année passée et ce n'est donc pas en attente depuis tellement longtemps. D'autres projets ont été mis en attente depuis bien plus longtemps.

Mme l'Echevine/Mevr. de schepenin Fremault précise à M. Wyngaard que le conseil consultatif de la personne handicapée est un engagement pris par tous les partis lors des élections communales.

Le conseil consultatif, la périodicité et la programmation seront présentés. Sur la question de l'égalité des chances, les budgets seront maintenus et il n'y a pas d'article budgétaire spécifique. Celui-ci sera créé dès l'an prochain. Monter un projet prend du temps. Le ministre à la Communauté française a présenté un plan cigogne 3 pour lequel il souhaite, d'ici 2022, ouvrir 16.000 places de crèche dont 13.000 pour les milieux d'accueil subventionnés. Mme l'Echevine Fremault a pris contact avec l'ONE afin de connaître les mesures que la commune d'Uccle pourrait prendre pour soumissionner à ce type de projet. Les contacts sont en cours. La plus grande difficulté est de savoir où on peut la placer et sur quel type de terrain.

Mme l'Echevin/Mevr. de schepen Maison estime que l'idée d'une évaluation d'immersion au Homborch est bonne. L'évaluation est réalisée quotidiennement et de manière récurrente avec les équipes pédagogiques. Mme l'Echevin Maison ne sait pas s'il est nécessaire ou indispensable de réunir tous les acteurs mais les parents des classes concernées assistent à certaines évaluations. Concernant les synergies entre les réseaux, l'inspecteur pédagogique et Mme l'Echevin sont allés voir d'autres pouvoirs organisateurs. D'excellents contacts sont établis avec les autres réseaux. Il est évident que la création d'une nouvelle école coûte très cher. Il est important de rappeler que les classes de l'école de Saint-Job sont en train de se dédoubler. A la place d'une classe par année, cette école en aura deux. L'école de Calevoet subira la même chose. A ce titre, on est inscrit dans le cadre d'un projet régional qui va concerner l'infrastructure au niveau du dédoublement des classes à Calevoet et aussi de l'injection de certains fonds à l'école de Messidor. Ces dédoublements de Saint-Job et de Calevoet équivaldront à une nouvelle école numériquement parlant.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès estime qu'il n'est pas prioritaire de fonder un conseil communal des jeunes bien que l'idée est excellente. Ces six dernières années, de nombreux événements ont été créés pour les jeunes (cortège d'halloween, chasse aux œufs, Uckelrock Festival,...). Il est nécessaire de maintenir ces événements et de s'atteler à quelque chose qui va ressembler à ce conseil communal des jeunes. Un constat assez unanime de la commune d'Uccle par rapport aux jeunes démontre que de gros progrès doivent être effectués en matière d'animation et d'événements conviviaux. Avec Mme l'Echevin Delwart, un projet est en train de se préparer afin de travailler de concert avec la Société Uccloise du Logement et l'animation prévention socio-culturelle, ce qui aura un rôle très important dans l'animation en matière de jeunesse.

M. l'Echevin/de h. schepen Biermann constate que la mobilité à Uccle régresse. Il s'agit d'un phénomène quasi scientifique étant donné que de nombreuses zones existent dans la commune d'Uccle mais celles-ci sont mal desservies par les transports en commun. La voiture est le moyen de mobilité utilisé dans ces zones. Plus le trafic augmente, plus la mobilité diminue. Pour une raison pratique, on a beau parler de mobilité au niveau communal mais dès qu'on arrive au bout de la voirie communale, on tombe sur une voirie régionale. Il faut décider avec les différents intervenants sur la manière de traverser la commune. Cela ne peut pas se décider seul. Il s'agit d'une réflexion intégrée parce que Bruxelles-Mobilité, la S.T.I.B., voire la S.N.C.B. doivent être partenaires dans ces réflexions et dans ces plans de mobilité. La Commune ne peut pas évoluer sans une réflexion plus globale avec autour de la même table ceux qui réfléchissent aux itinéraires cyclables, à la mobilité et aux transports en commun et ceux qui gèrent les voiries communales et régionales et ce, qu'il s'agisse d'une oreille, d'un trottoir ou d'un morceau d'ICR ou d'un changement de voie de tram. La difficulté est le fait de ne pas prendre le temps nécessaire pour avoir une réflexion intégrée sur la manière de transformer l'espace urbain notamment en matière de mobilité mais cela a un impact également sur le bâti, le commerce et sur la vie dans la commune.

Au sujet de la coordination des travaux, l'idée n'est pas de dresser un catalogue de propositions mais d'établir des principes généraux qui doivent guider la manière dont vont se tisser ces relations ou poursuivre les liens avec les différents intervenants en matière de mobilité. Sur le plan régional de stationnement, l'enquête publique, ayant démarré le 21 janvier 2013, a lieu pendant 60 jours. Pendant ces 60 jours, d'autres intervenants, comme l'I.B.G.E. et Bruxelles-mobilité, vont émettre des rapports. Ensuite, la Commune recevra une synthèse des remarques du public et les rapports des différents intervenants. Elle aura un délai de 60 jours pour émettre ses remarques. M. l'Echevin Biermann compte sur l'ensemble du Conseil communal pour que des propositions soient étudiées et établies de manière réaliste et constructive afin d'obtenir le plan communal de stationnement. Il sera nécessaire que le plan communal de mobilité soit réévalué. La déclaration de politique générale établit ses grands axes et ses grands principes. Sur les thèmes de mobilité et de stationnement, de nombreuses choses vont devoir être modifiées et il faudra également avoir le courage de prendre des mesures difficiles. Il faut convaincre la majorité des ucclois à adhérer au projet en termes de la mobilité de stationnement. Les nouvelles technologies peuvent rapprocher l'Administration du citoyen. Sur les travaux, la coordination est un enjeu majeur. Force est de constater que malgré l'existence d'organismes de coordination au niveau régional, cela ne fonctionne pas du tout. Concernant des travaux à la Bascule, les représentants de la Commune doivent eux-mêmes reprendre le planning pour voir si Vivaqua travaille en trottoir ou si la S.T.I.B. peut travailler en voirie sur les zones de stationnement. Il faut comprendre qui travaille où, à quel moment et savoir comment concentrer au maximum les travaux afin d'éviter un blocage de la circulation sur ce tronçon pendant 18 mois. La coordination est difficile surtout lorsqu'on n'a pas la responsabilité des chantiers, qu'il y a d'autres communes qui doivent aussi intervenir, notamment pour les déviations. On y est particulièrement attentif. L'attitude qu'a la Commune est de contribuer de manière constructive aux discussions avec les différents intervenants pour changer les habitudes qui sont simplement de mettre bout à bout les chantiers sans se préoccuper de savoir ce que l'on peut faire.

- Mme Ledan quitte la séance –

- Mevr. Ledan verlaat de zitting -

M./de h. Hublet félicite M. l'Echevin du fait qu'il a su gérer le problème du déneigement l'année passée. L'ensemble de la population en a été satisfaite.

M./de h. Wyngaard précise que le plan de gestion visé à l'article 242bis de la nouvelle loi communale n'a pas été abordé. La disposition actuelle prévoit que la note d'orientation ainsi qu'un plan de gestion, traçant les enjeux budgétaires majeurs inhérent à cette note d'orientation, soient communiqués. Le document comptable budgétaire, qui s'articule avec cette note politique, manque. L'opposition va évidemment jouer un rôle constructif. En effet, au mois de décembre, on peut constater que la majorité avait accueilli favorablement une proposition même s'il ne s'agit pas d'un projet majeur pour la Commune. Le fait de travailler ensemble sur l'affichage électoral communal est un symbole fort et d'ouverture. Il y a une ouverture par rapport au budget communal. L'année passée, un amendement proposait d'augmenter le subside à l'A.I.S., ce qui avait été rejeté. Maintenant, la majorité décide de l'augmenter. En ce qui concerne la mobilité, on compte sur le MR pour défendre un investissement fort dans le rail et notamment dans le rail intra-bruxellois mais il est aussi important d'avoir de meilleures fréquences en soirée et le week-end. Concernant l'EDRLR, des projets se sont concrétisés en-dehors de ce périmètre. Par exemple, le projet de l'hôpital d'Ixelles était mixte c'est-à-dire qu'il y avait en partie des logements sociaux et en partie des logements moyens. C'est pourquoi, ce projet a pu être soutenu alors même qu'on était en dehors du périmètre. On se réjouit de l'annonce de l'installation d'un Conseil consultatif pour les jeunes.

- Mme l'échevin Delwart sort –

- Mevr. de schepen Delwart verlaat de zaal -

M./de h. De Bock ajoute que 50% des étudiants sont non-ucclois. On participe très largement à offrir un enseignement de qualité pour tous. M. De Bock est déçu de la politique régionale qui se base sur des critères de croissance démographique pour ne rien donner.

On doit donc faire plus avec moins de moyens. Les A.I.S. doivent participer à l'augmentation de l'offre de logement accessible. Le problème est qu'il y a de moins en moins de biens sur Uccle. Les A.I.S. se font concurrence sur les autres communes. Il est parfois compliqué de faire de l'A.I.S. un enjeu majeur de la mixité sociale à Uccle. Il faut faire attention à bien voir où l'objectif est rencontré.

Mme/Mevr. Dupuis explique que les A.I.S. sont des instruments difficiles parce que les immeubles sont aux mains de propriétaires privés. Un immeuble d'une dizaine de logements va malheureusement être retiré du patrimoine de la Commune d'Uccle et les locataires reçoivent leur renom. Mme Dupuis fait remarquer qu'il faut poursuivre la mixité sociale, la lutte contre les inégalités dans les différents quartiers et qu'il n'y aura pas de miracle en matière de mobilité. Il faut un raisonnement global et des actions ponctuelles. Il serait intéressant de reprendre le dialogue fructueux avec la S.T.I.B. parce qu'elle est la principale partenaire en la matière sur la Commune.

- M. l'échevin Cools, Mme l'échevin Gol-Lescot, Mmes Gustot, Dupuis, Bakkali, Delvoye et Baumerder sortent –**
- de h. schepen Cools, Mevr. de schepen Gol-Lescot, Mevr. Gustot, Dupuis, Bakkali, Delvoye en Baumerder verlaten de zaal –

Objet 2D – 1 : Propriétés communales.- Vente d'une bande de terrain, rue François Vervloet.- Approbation du principe et fixation des conditions de l'opération.

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 117 et 232;

Vu la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux;

Vu la délibération du 22 mars 2007 par laquelle le Conseil communal a adopté le plan d'expropriation d'emprises en vue de réaliser l'alignement et l'aménagement des rues des Trois Rois et François Vervloet;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 septembre 2008 autorisant la Commune d'Uccle à procéder à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de parties de parcelles situées à front de ces deux rues;

Vu le rapport d'expertise du receveur de l'Enregistrement, établi le 9 juillet 2007, mis à jour le 26 juin 2010 puis le 25 avril 2011, et actualisé en date du 26 juin 2012;

Considérant que le plan d'expropriation prévoit notamment la cession à la Société Uccloise du Logement d'une bande de terrain communal marquée de la lettre "B" sur le plan, partie de l'assiette de l'ancien chemin vicinal n° 26, située hors voirie et incorporée dans quatre parcelles bâties et de jardins appartenant à la société immobilière de service public;

Considérant que le receveur de l'Enregistrement attribue au bien communal une valeur vénale de 64.800,00 €, motivée par référence au plan régional d'affectation du sol et à des points de comparaison dont la pertinence est contestable eu égard aux caractéristiques du bien visé;

Que le PRAS reprend l'ensemble de la parcelle en zone à bâtir à prédominance résidentielle, sans toutefois la différencier du chemin non cadastré qui la traverse;

Que l'expert ci-avant indique, en outre, que la portion visée du chemin n° 26 est "à prendre dans" les quatre parcelles appartenant à la S.U.L., comme si elle devait être acquise, alors que notre Commune projette, au contraire, de l'aliéner;

Considérant que la suppression administrative de la section du chemin n° 26 par une ordonnance provinciale du 30 avril 1987, ainsi que son non-usage public depuis plus de trente ans, sont des éléments de fait qui attestent nécessairement la volonté de l'autorité gestionnaire de retirer au bien à céder son affectation au domaine public;

Qu'au sens de l'article 12 de la loi du 10 avril 1841, il y a désaffectation tacite de l'ancienne l'assiette du chemin n° 26;

Qu'étant versée dans le domaine privé, cette propriété communale peut être aliénée;

Que, de plus, en raison de son abandon total par le public, la portion de chemin visée peut être acquise par le propriétaire riverain;

Considérant, en outre, que l'inclusion de ce terrain communal dans le plan d'expropriation, procédait du souci de régler le statut juridique de l'ensemble des parcelles visées dans cette zone, en permettant notamment à la Société Ucquoise du Logement de posséder des terrains d'un seul tenant, et à la Commune de se défaire d'un élément de patrimoine dépourvu d'utilité;

Que la configuration particulière des lieux - chemin enclavé dans la propriété de la société immobilière de service public et inaccessible par la présence d'édifices qui en obstruent son parcours - rend le bien en question inconstructible, ce qui lui fait perdre sa valeur marchande;

Considérant que de 1963 à 1968, des permis de bâtir ont été délivrés à la Société Ucquoise du Logement, en vue de construire 160 maisons, un immeuble et des commerces dans le cadre de la réalisation du P.P.A. n° 25 "Cité-jardin du Melkriek" du 16 avril 1962;

Qu'à cette fin, le plan particulier prévoyait, entre autres, l'expropriation d'une partie du chemin vicinal n° 26 tel que délimité dans le présent projet de cession;

Considérant, d'une part, que la société immobilière de service public est de fait la seule intéressée à acquérir, pour cause d'utilité publique, cette languette de terre qui serpente en travers de ses propres terrains sur lesquels elle a été autorisée à construire;

Que la situation existante décrite ci-avant ainsi que la destination de logements sociaux donnée aux constructions, justifient une cession de gré à gré à la S.U.L. plutôt qu'une mise en concurrence avec d'autres candidats potentiels;

Considérant, d'autre part, que par un acte du 9 juin 2006 passé devant le Comité d'Acquisition d'Immeubles, préalablement à l'adoption du plan d'expropriation et en vue de réaliser l'alignement des voiries, la Société Ucquoise du Logement a cédé unilatéralement à notre Commune, à titre gratuit, une parcelle située à l'angle formé par les rues des Trois Rois, François Vervloet et de la Brasserie, d'une contenance de 18 a 54 ca (1.854 m²);

Que cette longue bande de terrain, dont la valeur vénale était estimée à 46.350,00 € (25,00 € /m²), sert d'assiette à la voie publique aménagée depuis lors;

Considérant que, dans un courrier du 26 septembre 2012, les dirigeants de la société de logements publics acceptent le principe d'acquérir, contre un euro symbolique, la bande terrain visée qui développe une superficie de 540,13 m²;

Qu'initialement, il était prévu que ces deux terrains soient échangés l'un contre l'autre;

Considérant, pour les motifs qui précèdent, que la cession peut, dès lors, intervenir sans contrepartie financière;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

1) d'approuver le principe d'aliéner une bande de terrain d'une contenance de 5 ares 40 centiares 13 décimilliaires (540,13 m²) située rue François Vervloet, incluse dans les parcelles cadastrées 6^e division, section G n° s 317/03 A, 317/04 A, 317/05 A et 317/06 A, ayant constitué une partie du chemin n° 26 supprimé à cet endroit;

2) de vendre le bien décrit ci-avant, de gré à gré et pour cause d'utilité publique, à la Société Ucquoise du Logement, établie rue Jean Ballegeer, 89 à 1180 Bruxelles, moyennant le prix d'un euro (1 €);

3) de confier à un notaire, pouvant être celui de l'acquéreur, le soin de mener à bien la procédure de cession;

4) de mettre les frais d'acte et de notaire liés à cette opération, à la charge de l'acquéreur;

5) de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de réaliser une enquête préalable *de commodo et incommodo*, en vue d'informer les habitants et toute personne intéressée en théorie, du projet d'aliénation d'un bien communal.

Onderwerp 2D – 1 : **Gemeente-eigendommen.- Verkoop van een strook grond in de François Vervloetstraat.- Goedkeuring van het principe en vastlegging van de voorwaarden van de transactie.**

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikels 117 en 232;

Gelet op de wet van 10 april 1841 over de buurtwegen;

Gelet op de beraadslaging van 22 maart 2007 waarin de gemeenteraad zijn goedkeuring heeft verleend aan het onteigeningsplan van innemingen om de rooilijn en de inrichting van de Drie Koningenstraat en de François Vervloetstraat te verwezenlijken;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 25 september 2008 dat de gemeente Ukkel de toelating geeft over te gaan tot de onteigening ten algemene nutte van gedeeltes van percelen, gelegen aan deze twee straten;

Gelet op het expertiseverslag van de ontvanger van de Registratie, opgemaakt op 9 juli 2007, bijgewerkt op 26 juni 2010 en 25 april 2011 en geactualiseerd op 26 juni 2012;

Overwegende dat het onteigeningsplan onder meer de overdacht voorziet aan de Ukkelse Huisvestingsmaatschappij van een gemeentelijke strook grond, aangegeven met de letter "B" op het plan, deel uitmakend van de bedding van de oude buurtweg nr. 26, gelegen buiten de weg en ingelijfd in vier bebouwde percelen en tuinen, toebehorend aan de openbare vastgoedmaatschappij;

Overwegende dat de ontvanger van de Registratie het gemeentelijk goed een venale waarde toekent van € 64.800, gemotiveerd door te verwijzen naar het gewestelijk bestemmingsplan en vergelijkingspunten waarvan de relevantie betwistbaar is, gelet op de eigenschappen van het betrokken goed;

Aangezien het volledige perceel in het GBP is opgenomen als bouwgebied met residentieel karakter, zonder het te onderscheiden van de niet-gekadastrerde weg die het perceel oversteekt;

Aangezien de voornoemde expert bovendien aangeeft dat het bedoelde gedeelte van buurtweg nr. 26 "ten nemen is in" de vier percelen, toebehorend aan de UHM, alsof die verworven zou zijn, terwijl onze gemeente daarentegen voorziet om het te vervreemden;

Overwegende dat de administratieve schrapping van het gedeelte van buurtweg nr. 26 door een provinciale ordonnantie van 30 april 1987 en het feit dat het meer dan dertig jaar niet door het publiek werd gebruikt feitelijke elementen zijn die de wens van de beherende overheid aantonen om het over te dragen goed zijn bestemming als openbaar domein te ontnemen;

Aangezien er krachtens artikel 12 van de wet van 10 april 1841 een stilzwijgende wijziging van bestemming van de oude buurtweg nr. 26 is;

Aangezien dit gemeentelijk eigendom, behorende tot het privé-domein, vervreemd kan worden;

Aangezien, omwille van het feit dat het publiek er bovendien geen enkel gebruik van maakt, het gedeelte van de betrokken weg aangekocht kan worden door de aangrenzende eigenaar;

Overwegende dat de toevoeging van dit gemeentelijk terrein in het onteigeningsplan bovendien het juridisch statuut zou regelen van alle betrokken percelen in dit gebied, zodat de Ukkelse Huisvestingsmaatschappij de terreinen kan bezitten als één houder, en de gemeente zich kan ontdoen van een element van het patrimonium dat geen nut meer heeft;

Overwegende dat de bijzondere indeling van de plaatsen - weg ingesloten in het eigendom van de openbare vastgoedmaatschappij en ontoegankelijk door de aanwezigheid van gebouwen die het traject ervan belemmeren - het betrokken goed onbebouwbaar maken waardoor de verkoopwaarde ervan verloren gaat;

Overwegende dat er van 1963 tot 1968 bouwvergunningen werden afgeleverd aan de Ukkelse Huisvestingsmaatschappij voor de bouw van 160 woningen, een gebouw en handelszaken in het kader van de uitvoering van BBP nr. 25 "Cité-jardin du Melkriek" van 16 april 1962;

Aangezien het bijzonder plan hiervoor onder andere de onteigening voorziet van een gedeelte van buurtweg nr. 26 zoals afgebakend in het onderhavige voorstel tot overdracht;

Overwegende dat de openbare vastgoedmaatschappij enerzijds de enige geïnteresseerde is om deze strook grond te verwerven, ten algemene nutte, die doorheen haar eigen terreinen slingert waarop zij de toelating heeft om te bouwen;

Overwegende dat de voormelde bestaande toestand en de bestemming als sociale woningen van de constructies de onderhandse overdracht rechtvaardigen aan de UHM in plaats van een in mededinging stelling met andere potentiële kandidaten;

Overwegende dat de Ukkelse Huisvestingsmaatschappij anderzijds, per akte van 9 juni 2006, verleden voor het Comité tot aankoop van onroerende goederen, voorafgaand aan de goedkeuring van het onteigeningsplan en met het oog op de verwezenlijking van de rooilijn van de wegen, aan onze gemeente kosteloos een perceel eenzijdig heeft overgedragen, gelegen aan de hoek van de Drie Koningenstraat, de François Vervloetstraat en de Brouwerijstraat, met een oppervlakte van 18 a 54 ca (1.854 m²);

Aangezien deze strook grond, met een venale waarde die op € 46.350 (€ 25/m²) werd geraamd, als bedding dient voor de sindsdien ingerichte openbare weg;

Overwegende dat de bestuurders van de openbare vastgoedmaatschappij in een brief van 26 september 2012 hun goedkeuring hebben gegeven aan het aankoopprincipe, tegen één symbolische euro, van het betrokken terrein met een oppervlakte van 540,13 m²;

Aangezien oorspronkelijk was voorzien dat deze twee terreinen met elkaar uitgewisseld zouden worden;

Overwegende, omwille van de voormelde redenen, de overdracht aldus kan gebeuren zonder financiële compensatie;

Op voorstel van het college van burgemeester en schepenen,

Beslist :

1) zijn goedkeuring te verlenen aan het principe tot vervreemding van een strook grond met een oppervlakte van 5 are 40 centiare 13 decimilliare (540,13 m²), gelegen aan de François Vervloetstraat, ingelijfd in de percelen gekadastreerd 6de afdeling, sectie G nr's 317/03 A, 317/04 A, 317/05 A en 317/06 A, voorheen een gedeelte van de buurtweg nr. 26 die op deze plaats geschrapd werd;

2) het voormelde goed onderhands te verkopen ten algemene nutte aan de Ukkelse Huisvestingsmaatschappij, gelegen in de Jean Ballegeerstraat 89 te 1180 Brussel, tegen de prijs van één euro (€ 1);

3) de overdrachtsprocedure van het goed toe te vertrouwen aan een notaris die de notaris van de verwerper mag zijn;

4) de akte- en notariskosten voor deze verrichting ten laste te leggen van de verwerper;

5) het college van burgemeester en schepenen te belasten met een voorafgaand onderzoek van baat en kommer om de inwoners en elke in theorie belanghebbende persoon in te lichten over het project tot vervreemding van een gemeentelijk goed.

**- M. l'échevin Cools, Mmes les échevins Gol-Lescot et Delwart rentrent –
- de h. schepenen Cools, Mevr. de schepenen Gol-Lescot en Delwart komen de zaal
binnen –**

**Objet 3B – 1 : Règlement-redevance pour droit de place sur les marchés publics.-
Renouvellement.**

Le Conseil,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la situation financière de la Commune;

Décide :

REGLEMENT

Article 1.- Il est établi, à partir du 1er février 2013 que quiconque s'installe pour l'exercice de sa profession ou de son commerce sur les marchés publics est soumis au paiement d'un droit perçu au profit de la commune.

Article 2.- Le tarif pour la perception des droits de place au marché public est fixé à 3 € par mètre courant et par jour.

Toute fraction de mètre compte pour un mètre. La profondeur de l'emplacement est limitée à 3,50 mètres.

Le minimum de la redevance est fixé à 10 € par jour.

Article 3.- Un préposé de l'Administration communale est chargé de la perception des droits dont il est question ci-dessus contre remise de tickets spéciaux.

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement des droits sera effectué par la voie civile, sans préjudice des mesures administratives qui pourront être prises à l'égard des contrevenants.

Article 4.- Le présent règlement abroge au 1er février 2013 celui délibéré par le Conseil communal du 22 octobre 2009 et visé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, le 3 février 2010.

Onderwerp 3B – 1 : **Vergoedingsreglement voor het standrecht op de openbare markten.- Hernieuwing.**

De Raad,
Gelet op artikel 117 van de nieuwe gemeentewet;
Gelet op de financiële toestand van de gemeente;
Na beraadslaging,
Beslist :

REGLEMENT

Artikel 1.- Vanaf 1 februari 2013 is iedereen die voor de uitoefening van zijn beroep of handelszaak een plaats inneemt op de openbare markten onderworpen aan de betaling van een standrecht ten bate van de gemeente.

Artikel 2.- Het tarief voor het recht op een standplaats op de openbare markt is vastgesteld op € 3 per strekkende meter en per dag.

Elk deel van een meter wordt als één meter aangerekend. De diepte van de standplaats bedraagt maximaal 3,50 m.

De belasting bedraagt minimaal € 10 per dag.

Artikel 3.- Een aangestelde van het Gemeentebestuur is belast met de inning van de rechten waarvan sprake in het voorgaande artikel en dit tegen aflevering van speciale tickets.

Indien de betaling niet in der minne geregeld kan worden, zal de invordering van de rechten gebeuren via de burgerlijke procedure, onverminderd de administratieve maatregelen die ten opzichte van de overtreders genomen kunnen worden.

Artikel 4.- Het huidige reglement trekt op 1 februari 2013 het reglement in dat werd goedgekeurd door de Gemeenteraad van 22 oktober 2009 en door het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk gewest op 3 februari 2013.

Objet 3B – 2 : **Règlement-taxe sur logements meubles ou non, offerts en location dans les maisons de repos, les maisons de repos et de soins et les résidences-services.- Instauration.**

Le point est retiré.

Objet 3D – 1 : **A.S.B.L. Service Ucclais de la Jeunesse.- Budget 2013.**

Le Conseil,

Ayant pris connaissance du budget 2013 de l'A.S.B.L. Service Ucclais de la Jeunesse;
Attendu que ce budget a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale en séance du 28 novembre 2012,

Approuve le budget 2013 de l'A.S.B.L. Service Ucclais de la Jeunesse, sous réserve du montant qui sera inscrit au budget communal pour l'exercice 2013.

Onderwerp 3D – 1 : **V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Jeugd.- Begroting 2013.**

De Raad,

Na kennis genomen te hebben van de begroting 2013 van de V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Jeugd;

Aangezien deze begroting door de Algemene Vergadering van de V.Z.W. in zitting van 28 november 2012 unaniem goedgekeurd werd,

Keurt de begroting 2013 van de V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Jeugd goed, onder voorbehoud van het bedrag dat ingeschreven zal worden op de gemeentebegroting 2013.

Objet 4C – 1 : **Accueil extrascolaire.- Rapport d'activité 2011-2012 et plan d'action 2012-2013 pour information.**

Le Conseil,

Attendu que conformément aux dispositions du décret A.T.L concernant l'Accueil des enfants durant le Temps Libre et le soutien de l'accueil extrascolaire, le programme C.L.E (Coordination Locale pour l'Enfant) 2010-2015 a été adopté par le Conseil communal après avoir été approuvé par la C.C.A (Commission Communale de l'Accueil);

Qu'un rapport d'activité et un plan d'action doivent être rédigés annuellement;

Que le rapport d'activité 2011-2012 et le plan d'action 2012-2013 ont été approuvés par la CCA en date du 29 novembre 2012;

Que le Collège a pris note du rapport d'activité 2011-2012 et du plan d'action 2012-2013 en séance du 16 janvier 2013,

Prend à son tour note de ces 2 documents.

Onderwerp 4C – 1 : **Buitenschoolse opvang.- Jaarverslag 2011-2012 en jaarlijks actieplan 2012-2013, ter informatie.**

De Raad,

Aangezien overeenkomstig de bepalingen van het decreet betreffende de coördinatie van de opvang van de kinderen tijdens hun vrije tijd en betreffende de ondersteuning van de buitenschoolse opvang, het LCK-programma (lokaal coördinatieprogramma voor het kind) door de gemeenteraad goedgekeurd werd na de voorafgaandelijke goedkeuring door de GOC (Gemeentelijke Opvangcommissie);

Aangezien elk jaar een jaarverslag en een actieplan moeten opgesteld worden;

Aangezien dat het jaarverslag 2011-2012 en het jaarlijkse actieplan 2012-2013 door de GOC van de 29 november 2012 goedgekeurd werd;

Aangezien het college in zitting van 16 januari 2013 nota heeft genomen van het jaarverslag 2011-2012 en het jaarlijks actieplan 2012-2013,

Neemt op zijn beurt kennis van deze 2 documenten.

Objet 4D – 1 : **Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, d'une décision du Collège des Bourgmestre et Echevins fixant les conditions du marché.**

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234, alinéa 3, tel que modifié par les ordonnances des 17 juillet 2003 et 9 mars 2006;

Vu les décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins relatives à la passation de marchés par procédure négociée en vertu de l'article 17, § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services,

Prend pour information la décision du Collège Echevinal suivante :

- 19 décembre 2012 - Achat de matériel pour les Centres récréatifs du 3ème Age - 2.927 € (T.V.A. comprise) - Article 834/744-98/71 - Fonds de réserve.

Onderwerp 4D – 1 : **Overheidsopdrachten.- Kennisneming, in toepassing van artikel 234, alinea 3 van de nieuwe gemeentewet, van een beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen die de voorwaarden van de opdrachten vaststelt.**

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 234, alinea 3 zoals gewijzigd door de ordonnances van 17 juli 2003 en 9 maart 2006,

Gelet op de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen betreffende het afsluiten van opdrachten via de onderhandelingsprocedure, krachtens artikel 17, § 2, 1° a) van de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten,

Neemt kennis van de volgende beslissing van het Schepencollege :

- 19 december 2012 - Aankoop van materiaal voor de Centra van de 3de Leeftijd - 2.927 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 834/744-98/71 - Reservefonds.

Objet 4D – 2 : **A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age.- Budget 2013.**

Le Conseil,

Attendu que le budget 2013 a été présenté à l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age en date du 19 novembre 2012,

Que ce budget a été accepté à l'unanimité par cette assemblée,

Décide d'approuver le budget 2013 de l'A.S.B.L. Service Ucclois du Troisième Age.

Onderwerp 4D – 2 : **V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Derde Leeftijd.- Begroting 2013.**

De Raad,

Aangezien de begroting 2013 werd voorgesteld tijdens de Algemene Vergadering van de V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Derde Leeftijd van 19 november 2012;

Dat deze begroting eenparig door de Algemene Vergadering werd aanvaard,

Besluit de begroting 2013 van de V.Z.W. Ukkelse Dienst voor de Derde Leeftijd goed te keuren.

Objet 5A – 1 : **Marchés publics.- Prise pour information, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale, de décisions du Collège des Bourgmestre et échevins fixant les conditions des marchés.**

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234, alinéa 3 tel que modifié par les ordonnances des 17 juillet 2003 et 9 mars 2006;

Vu les décisions du Collège des Bourgmestres et échevins relatives à la passation de marchés par procédure négociée en vertu de l'article 17, § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et services,

Prend pour information les décisions du Collège échevinal suivantes :

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de matériel et d'équipement électrique - 29.540,41 € (T.V.A. comprise) - Articles 706/744-98/40, 721/744-98/40, 722/744-98/40, 734/744-98/40, 735/744-98/40, 75101/744-98/40, 75102/744-98/40 et 84402/744-98/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de petit matériel et équipement de cuisine - 8.115,05 € (T.V.A. comprise) - Articles 722/744-98/40, 735/744-98/40 et 75102/744-98/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de matériel et d'équipement didactique - 2.237,33 € (T.V.A. comprise) - Articles 721/744-98/40 et 722/744-98/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Fourniture de matériel et d'équipement pour les préguardiennats - 6.125,1 € (T.V.A. comprise) - Article 84402/744-98/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de matériel et d'équipement de gymnastique et de psychomotricité - 3.786,5 € (T.V.A. comprise) - Article 722/744-98/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de matériel et d'équipement divers pour l'I.C.P.P. - 5.924,17 € (T.V.A. comprise) - Article 75102/744-51/40 (Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Muziek4academie - Fourniture de matériel et d'équipement de musique - 5.000 € (T.V.A. comprise) - Article 734/744-98/40 (le Fonds de réserve);

- 27 novembre 2012 - Ecoles communales - Fourniture de mobilier - 81.000 € (T.V.A. comprise) - Articles 706/741-51/40, 735/741-51/40, 75102/741-51/40 et 84402/741-51/40 (Fonds de réserve) et 721/741-51/40, 722/741-51/40 et 734/741-51/40 (Emprunt).

Onderwerp 5A – 1 : Overheidsopdrachten.- Kennisneming, in toepassing van artikel 234, alinea 3 van de nieuwe gemeentewet, van beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen die de voorwaarden van de opdrachten vaststellen.

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 234, alinea 3 zoals gewijzigd door de ordonnances van 17 juli 2003 en 9 maart 2006;

Gelet op de beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen betreffende het afsluiten van opdrachten via de onderhandelingsprocedure krachtens artikel 17, § 2, 1° a) van de wet van 24 november 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten,

Neemt kennis van de volgende beslissingen van het Schepencollege :

- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van elektrisch materieel en uitrusting - 29.540,41 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikels 706/744-98/40, 721/744-98/40, 722/744-98/40, 734/744-98/40, 735/744-98/40, 75101/744-98/40, 75102/744-98/40 en 84402/744-98/40 (Reservefonds);

- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van klein keuken materieel en uitrusting - 8.115,05 € (B.T.W. Inbegrepen) - Artikels 722/741-51/40, 735/744-98/40 en 75102/744-98/40 (Reservefonds);

- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van didactisch materieel en uitrusting - 2.237,33 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikels 721/744-98/40 en 722/744-98/40 (Reservefonds);

- 27 november 2012 - Levering van materieel en uitrusting voor de peultuinen - 6.125,1 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 84402/744-98/40 (Reservefonds);

- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van lichamelijke opvoeding en psychomotorisch materieel en uitrusting - 3.786,5 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 722/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van divers materieel voor de I.C.P.P.-school - 5.924,17 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 75102/744-51/40 (Reservefonds),
- 27 november 2012 - Muziekacademie - Levering van muziek materieel en uitrusting - 5.000 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 734/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van meubilair - 81.000 € (B.T.W. Inbegrepen) - Artikels 706/741-51/40, 735/741-51/40, 75102/741-51/40 en 84402/741-51/40 (Reservefonds) en 721/741-51/40, 722/741-51/40 et 734/741-51/40 (Lening).

Onderwerp 5A – 1 : **Overheidsopdrachten.- Kennisneming, in toepassing van artikel 234, alinea 3 van de nieuwe gemeentewet, van beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen die de voorwaarden van de opdrachten vaststellen.**

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 234, alinea 3 zoals gewijzigd door de ordonnanties van 17 juli 2003 en 9 maart 2006;

Gelet op de beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen betreffende het afsluiten van opdrachten via de onderhandelingsprocedure krachtens artikel 17, § 2, 1° a) van de wet van 24 november 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten,

Neemt kennis van de volgende beslissingen van het Schepencollege :

- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van elektrisch materieel en uitrusting - 29.540,41 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikels 706/744-98/40, 721/744-98/40, 722/744-98/40, 734/744-98/40, 735/744-98/40, 75101/744-98/40, 75102/744-98/40 en 84402/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van klein keuken materieel en uitrusting - 8.115,05 € (B.T.W. Inbegrepen) - Artikels 722/741-51/40, 735/744-98/40 en 75102/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van didactisch materieel en uitrusting - 2.237.33 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikels 721/744-98/40 en 722/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Levering van materieel en uitrusting voor de peultuinen - 6.125,1 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 84402/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van lichamelijke opvoeding en psychomotorisch materieel en uitrusting - 3.786,5 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 722/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van divers materieel voor de I.C.P.P.-school - 5.924,17 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 75102/744-51/40 (Reservefonds),
- 27 november 2012 - Muziekacademie - Levering van muziek materieel en uitrusting - 5.000 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 734/744-98/40 (Reservefonds);
- 27 november 2012 - Gemeentescholen - Levering van meubilair - 81.000 € (B.T.W. Inbegrepen) - Artikels 706/741-51/40, 735/741-51/40, 75102/741-51/40 en 84402/741-51/40 (Reservefonds) en 721/741-51/40, 722/741-51/40 et 734/741-51/40 (Lening).

Objet 6A – 1 : Budget extraordinaire 2012.- Bibliothèque néerlandophone.- Achat de mobilier.- Lot 9.- Désignation du fournisseur.- Prise pour information de la décision du Collège échevinal.

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234, alinéa 3 tel que modifié par les ordonnances des 17 juillet 2003 et 9 mars 2006;

Vu la décision du Collège des Bourgmestre et échevins relative à la passation de marchés par procédure négociée en vertu de l'article 17, § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et services,

Prend pour information la décision du Collège échevinal suivante :

- 26 décembre 2012 - Budget extraordinaire 2012 - Achat de mobilier pour la bibliothèque néerlandophone : 282,88 € (T.V.A. comprise) - Article 76701/741-51/NL/70 - Fonds de réserve.

Onderwerp 6A – 1 : Buitengewone begroting 2012.- Nederlandstalige bibliotheek.- Aankoop van meubilair.- Lot 9.- Aanduiding van de leverancier.- Kennisneming van de beslissing van het Schepencollege.

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 234, alinea 3 zoals gewijzigd door de ordonnances van 17 juli 2003 en 9 maart 2006;

Gelet op de beslissing van het College van Burgemeester en Schepenen betreffende het afsluiten van opdrachten via de onderhandelingsprocedure, krachtens artikel 17, § 2, 1° a) van de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten,

Neemt kennis van de volgende beslissing van het Schepencollege :

- 26 december 2012 - Buitengewone begroting 2012 - Aankoop van meubilair voor de Nederlandstalige bibliotheek - 282,88 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 76701/741-51/NL/70 - Reservefonds.

Objet 8A – 1 : Travaux publics.- Nouvelle loi communale article 234, alinéa 3.- Marchés publics.- Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et échevins.

Le Conseil,

Vu la nouvelle loi communale notamment l'article 234, alinéa 3 tel que modifié par les ordonnances des 17 juillet 2003 et 9 mars 2006;

Vu les décisions du Collège des Bourgmestre et échevins relatives à la passation des marchés par procédure négociée en vertu de l'article 17, § 2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et services,

Prend pour information les décisions du Collège des Bourgmestre et échevins suivantes :

- 21 août 2012 - Migration du serveur Sharepoint (Intranet) vers Sharepoint 2010 - 2.600 € (T.V.A. comprise) - Article 139/742-53/53 - Emprunt;

- 11 décembre 2012 - Achat de licences Autocad pour les services Architecture et Voirie - 53.906 € (T.V.A. comprise) à l'article 138/742-53/53, 3.256,49 € (T.V.A. comprise) à l'article 138/123-13/53, 4.791,60 € (T.V.A. comprise) à l'article 106/123-17/33 et 4.501,20 € (T.V.A. comprise) à l'article 139/122-02/53 - Fonds de réserve;

- 19 décembre 2012 - Ecole des Arts : aménagements divers, lino et peinture - 80.000 € (T.V.A. comprise) - Article 734/724-60/85 - Emprunt;

- 19 décembre 2012 - Réaménagement de la chaussée de Saint-Job - Exercice 2011 - Dépense supplémentaire de 34.631,45 € (T.V.A. comprise) - Article 421/731-60/82;
- 19 décembre 2012 - Achat de mobilier pour divers services 25.000 € (T.V.A. comprise) - Article 137/741-51/96 - Fonds de réserve;
- 19 décembre 2012 - Piscine Longchamp : dépose et stockage du faux-plafond - Augmentation de la dépense de 7.464,99 € (T.V.A. comprise) - Article 764/724-60/85;
- 26 décembre 2012 - Aménagement de cheminement piétons pour les personnes à mobilité réduite - Exercice 2012 - Dépense supplémentaire de 2.234,13 € (T.V.A. comprise) - Article 421/731-60/82;
- 26 décembre 2012 - Inspection, curage, cartographie d'un puits entre l'avenue du Prince d'Orange et la rue de Percke - Exercice 2012 - Dépense supplémentaire de 5.445 € (T.V.A. comprise) Article 879/732-60/82;
- 26 décembre 2012 - Réfection de la rue de Calevoet - Exercice 2011 - Dépassement de 14.092,62 € (T.V.A. comprise) - Article 421/731-60/82;
- 26 décembre 2012 - Achat de deux aspirateurs - 577,78 € (T.V.A. comprise) - Article 137/744-98/85 - Fonds de réserve;
- 26 décembre 2012 - Achat d'un canon à chaleur gaz - 224,94 € (T.V.A. comprise) - Article 137/744-98/85 - Fonds de réserve;
- 26 décembre 2012 - Parking Saint-Pierre : rénovation de la ventilation et de l'égouttage - Augmentation de la dépense de 7.969,12 € (T.V.A. comprise) - Article 424/724-60/85;
- 26 décembre 2012 - Parking Saint-Pierre : remplacement des portes, placement de portiques et d'une télésurveillance - Augmentation de la dépense de 7.846 € (T.V.A. comprise) - Article 424/724-60/85;
- 26 décembre 2012 - Ecole du Val Fleuri : rénovation de la régulation - Approbation des travaux supplémentaires et augmentation de la dépense de 14.295,56 € (T.V.A. comprise) - Article 722/724-60/85;
- 26 décembre 2012 - Ecole du Centre : aménagements divers - Modification du cahier des charges et augmentation de la dépense de 8.138,67 € (T.V.A. comprise) - Article 722/724-60/85;
- 26 décembre 2012 - Centre de Santé : travaux de mise en sécurité - 6.642,90 € (T.V.A. comprise) - Article 871/724-60/96 - Emprunt;
- 26 décembre 2012 - Achat de 100 planches en bois pour la réparation des bancs publics - 4.840 € (T.V.A. comprise) - Article 421/744-98/84 - Fonds de réserve;
- 26 décembre 2012 - Informatisation des services et des bibliothèques - Acquisition de matériel via la convention de mandat avec le CIRB - 2.921,36 € (T.V.A. comprise) à l'article 139/742-53/53 (Emprunt) et 1.763,46 € (T.V.A. comprise) à l'article 76701/742-53/FR/70 (Fonds de réserve);
- 26 décembre 2012 - Informatisation des services, écoles et bibliothèques - Acquisition de matériel via la centrale d'achats GIAL - 5.188,25 € (T.V.A. comprise) à l'article 104/742-53/53 - 1.568,80 € (T.V.A. comprise) à l'article 138/742-53/53 - 3.025,36 € (T.V.A. comprise) à l'article 722/742-53/40 - 6.494,28 € (T.V.A. comprise) à l'article 734/742-53/40 - 999,12 € (T.V.A. comprise) à l'article 75101/742-53/40 - 1.082,38 € (T.V.A. comprise) à l'article 75102/742-53/40 - 1.568,80 € (T.V.A. comprise) à l'article 840/742-53/53 - 83,26 € (T.V.A. comprise) à l'article 76701/742-53/NL/70 (Fonds de réserve) - 5.836,34 € (T.V.A. comprise) à l'article 139/742-53/53 (Emprunt);
- 26 décembre 2012 - Informatisation des services - Acquisition du logiciel topographique Covadis pour le service Voirie - 4.331,8 € (T.V.A. comprise) - Article 138/742-53/53 - Fonds de réserve.

Onderwerp 8A – 1 : **Openbare werken.- Nieuwe gemeentewet artikel 234, alinea 3.- Overheidsopdrachten.- Mededeling van de beslissingen van de beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen.#**

De Raad,

Gelet op de nieuwe gemeentewet, meer bepaald artikel 234, alinea 3 zoals gewijzigd door de ordonnanties van 17 juli 2003 en 9 maart 2006;

Gelet op de beslissingen van het College van Burgemeester en schepenen betreffende het afsluiten van opdrachten via de onderhandelingsprocedure krachtens artikel 17, § 2, 1° a) van de wet van 24 december 1993 betreffende de overheidsopdrachten en sommige opdrachten voor aanneming van werken, leveringen en diensten,

Neemt kennis van de volgende beslissingen van het Schepencollege :

- 21 augustus 2012 - Overbrengen van de server Sharepoint (Intranet) naar Sharepoint 2010 - 2.600 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 139/742-53/53 - Lening;
- 11 december 2012 - Aankoop van licenties Autocad voor de diensten van Architectuur en Wegen - 53.906 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 138/742-53/53, 3.256,49 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 138/123-13/53, 4.791,60 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 106/123-17/33 en 4.501,20 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 139/122-02/53 - Reservefonds;
- 19 december 2012 - Kunstenschool : verschillende aanpassingen, lino en schilderwerken - 80.000 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 734/724-60/85 - Lening;
- 19 december 2012 - Herinrichting van de Sint-Jobsesteenwegde - Dienstjaar 2011 - Bijkomende uitgave van 34.631,45 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 421/731-60/82;
- 19 december 2012 - Aankoop van meubilair voor verschillende diensten - 25.000 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 137/741-51/96 - Reservefonds;
- 19 december 2012 - Zwembad Longchamp : afbraak en opslag van het vals plafond - Verhoging van de uitgave met 7.464,99 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 764/724-60/85;
- 26 december 2012 - Inrichten van voetpaden voor de mindervaliden - Dienstjaar 2012 - Bijkomende uitgave van 2.234,13 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 421/731-60/82;
- 26 december 2012 - Inspectie, reiniging, in kaart brengen van een ondergrondse doorgang tussen de Prins van Oranjelaan en de de Perckestraat - Dienstjaar 2012 - Bijkomende uitgave van 5.445 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 879/732-60/82;
- 26 december 2012 - Herstelling van de Calevoetstraat - Dienstjaar 2011 - Overschrijding met 14.092,62 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 421/731-60/82;
- 26 december 2012 - Aankoop van twee stofzuigers - 577,78 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 137/744-98/85 - Reservefonds;
- 26 december 2012 - Aankoop van een warmtegaskanon - 224,94 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 137/744-98/85 - Reservefonds;
- 26 december 2012 - Parking Sint-Pieter : renovatie van de ventilatie en de riolering - Verhoging van de uitgave met 7.969,12 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 424/724-60/85;
- 26 december 2012 - Parking Sint-Pieter : vervanging van de deuren, plaatsen van portieken en een camerabewaking - Verhoging van de uitgave met 7.846 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 424/724-60/85;
- 26 december 2012 - Val Fleurischool : renovatie van de regelsysteem - Goedkeuring van de bijkomende werken en verhoging van de uitgave met 14.295,56 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 722/724-60/85;
- 26 december 2012 - Centrumschool : verschillende aanpassingen - Wijziging van het lastenboek en verhoging van de uitgave met 8.138,67 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 722/724-60/85;
- 26 december 2012 - Gezondheidscentrum : beveiligingswerken - 6.642,90 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 871/724-60/96 - Lening;
- 26 december 2012 - Aankoop van 100 houten planken voor de herstelling van de openbare banken - 4.840 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 421/744-98/84 - Reservefonds;

- 26 december 2012 - Informatisering van de diensten en de bibliotheken - Aankoop van materiaal via de mandaatovereenkomst met de IDBG - 2.921,36 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 139/742-53/53 (Lening) en 1.763,46 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 76701/742-53/FR/70 (Reservefonds);

- 26 december 2012 - Informatisering van de diensten, scholen en bibliotheken - Aankoop van materiaal via de aankoopcentrale GIAL - 5.188,25 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 104/742-53/53 - 1.568,80 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 138/742-53/53 - 3.025,36 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 722/742-53/40 - 6.494,28 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 734/742-53/40 - 999,12 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 75101/742-53/40 - 1.082,38 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 75102/742-53/40 - 1.568,80 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 840/742-53/53 - 83,26 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 76701/742-53/NL/70 (Reservefonds) - 5.836,34 € (B.T.W. inbegrepen) op artikel 139/742-53/53 (Lening);

- 26 december 2012 - Informatisering van de diensten - Aankoop van het topografisch programma Covadis voor de Wegendienst - 4.331,8 € (B.T.W. inbegrepen) - Artikel 138/742-53/53 - Reservefonds.

Objets inscrits à l'ordre du jour à la demande de Conseillers communaux :

1. Modalités pratiques d'organisation des mariages en soirée.

M./de h. De Bock a appris par la presse, fin décembre, l'organisation prochaine des mariages à l'heure de l'apéro. L'idée est certes intéressante pour les fêtards de l'apéro mais surtout pour ceux exerçant des professions qui ne permettent pas de se marier en journée. Il n'est pas toujours facile de réunir toute la famille et les amis un jour de semaine pendant les heures de bureau et en particulier pour les témoins. Le Collège a-t-il déjà arrêté les modalités pratiques d'organisation des mariages en soirée? Ces mariages en soirée seront-ils plus chers que ceux des autres jours de la semaine, excepté celui du vendredi qui est gratuit. Quel est l'impact financier sur les heures supplémentaires ? Ne faut-il pas réorganiser les mariages communaux sur trois jours puisque 95% des mariages se font le vendredi et le samedi. Les autres jours n'occupent que 5% de ceux-ci.

M. l'Echevin/de h. schepen Dilliès explique que le projet consiste à donner la possibilité de se marier entre 18 et 20h, le vendredi ou le samedi, notamment pour une question de bonne organisation mais aussi parce que la salle du Conseil communal est occupée le soir pour des activités liées au fonctionnement normal de l'institution communale. La Commune d'Uccle est la première en la matière vu que cela ne se fait nulle part en région bruxelloise. Au niveau du personnel, on veillera à ce que cela ne coûte pas un euro de plus en heures supplémentaires puisque l'idée est de proposer aux mariés de participer à certaines tâches. Ce projet novateur est accueilli favorablement.

**- Mme l'échevin Fremault sort – Mevr. de schepen Fremault verlaat de zaal –
- Mme Delvoye rentre – Mevr. Delvoye komt de zaal binnen -**

Objets inscrits à l'ordre du jour à la demande de conseillers communaux :
Onderwerpen op de agenda ingeschreven op aanvraag van gemeente-
raadsleden :

1. M. De Bock : Le surcoût final pour la commune de la gestion des logements régionaux Polders imposé par la SRIB.

1. de h. De Bock :

M./de h. De Bock explique que la Région bruxelloise est propriétaire d'un terrain à l'entrée de la Commune qui est resté pendant des années un chancre urbain. La SRIB, via une de ses filiales la SFAR Polders, a été chargée de construire un immeuble de 40 logements et a demandé à la Commune d'Uccle, via la Régie foncière, d'assurer la gestion au prix du logement locatif moyen avec des loyers plafonnés.

Un projet de convention d'emphytéose a été proposé au Conseil communal du 26 janvier 2012, qui a suscité des débats portant sur le prix élevé de 8,2 millions d'euros. Le coût habitable est de 2.900 € le m² alors que la norme dans le logement social et moyen est aux alentours de 1.500 €. Le principe du projet de convention d'emphytéose a été approuvé, l'amendant et reportant la question du coût du canon à la fin des travaux sur base de la réception provisoire. Dès lors 8 mois avant la réception provisoire le débat sur le prix et sur le canon n'avait pas de raison d'être car les bâtiments n'étaient pas encore construits. Le 27 septembre 2012, un nouveau débat a eu lieu à l'occasion de l'approbation de la grille des loyers qui allait être gérée pour le compte de la filiale de la SRIB. M. Biermann avait demandé au Collège qu'une analyse précise soit effectuée sur les différents points composant le canon. M. Hayette estimait que la seule question pertinente à se poser portait sur le rapport entre le prix des loyers et le coût pour la Commune. Si le prix des loyers était de nature à couvrir le coût supporté, la Commune est gagnante et il n'y a pas lieu d'émettre la moindre réflexion. La question est de savoir quand aurait lieu le décompte final du coût du projet puisque celui-ci est mixte et intègre des frais de construction d'une sous-station électrique pour plus de 500.000 €. Suite à un certain nombre de questions parlementaires posées au Parlement régional, il ressort que le coût de construction des logements est de 5,8 millions d'euros auxquels des frais de révision de 400.000 € sont à rajouter. Une partie du projet incombe à la S.T.I.B.. La sous-station électrique a posé beaucoup de problèmes en matière de permis d'environnement et de frais d'études préalables qui se sont élevés à 1,2 million d'euros, ce qui représente 20 % du coût des constructions. On est au-delà des normes dans le secteur. Bref, il en résulterait, même en prenant tous ces facteurs et la T.V.A., d'un coût de projet de logement d'environ 7,8 millions d'euros. Ce montant est en contradiction avec la facture reçue à la Régie foncière et qui est de 9,3 millions d'euros. La facture ferait donc monter le projet à 3.200 € le m² habitable. Où est la différence? Où sont passés les ± 2 millions d'€? Dans le détail mentionné, des frais complémentaires sont exigés à la Régie foncière. Des frais inhérents à la filiale de la SRIB ont pu être comptés à la fois en amont du projet et aussi en aval pendant 27 années pour un montant total de 458.000 €. Des frais de management de 458.000 € vont devoir être financés pendant 27 ans à la SFAR Polders. Il faut savoir que la SFAR Polders n'a pas d'employés. On y retrouve également des frais d'intérêt pour une franchise de 3 mois, soit plus de 68.000 €, supplément que le Conseil communal n'a jamais approuvé. Il serait utile d'avoir le détail facture par facture. En résumé, on nous demande de gérer le bien construit sur le terrain de la Région en déboursant 2/3 d'une facture surévaluée et l'autre tiers étant à la charge de la SLRB mais sans que la Commune d'Uccle ne soit jamais propriétaire puisqu'on construit sur le bien d'autrui. Dans 27 ans, la Région bruxelloise redeviendra propriétaire des biens. Au total, la somme de 8,9 millions sera déboursée par la commune alors que si la somme du coût de construction avait été empruntée au taux des marchés actuels, on ne rembourserait que 6,8 millions car le taux est de 2,78 € au lieu des 4% de la SLRB. Lors des discussions du 27 septembre 2012, le point 3.1 rappelait dans ses "considérant" : "Vu la décision de l'Assemblée du 26 janvier 2012 approuvant le projet de contrat d'emphytéose. Attendu que les travaux sont achevés,

que le procès-verbal de réception et la remise des clés ont lieu le 31 août ..." Ce qui est étonnant, c'est qu'alors qu'on nous faisait croire que le projet ne coûterait rien à la Commune d'Uccle, il n'est pas mentionné que l'Echevine de Tutelle a conclu seule le 31 août dernier une convention avec la SRIB ainsi qu'un avenant à la convention, ce qui modifiait cette dernière. Le tout a été confirmé par un acte notarié 3 jours avant le Conseil communal, soit le 24 septembre 2012. Pourquoi ce non-dit? Pourquoi cette précipitation à 15 jours des élections? Pourquoi le Conseil communal, seul compétent, a-t-il été ignoré? Pourquoi le Collège n'a-t-il pas été tenu au courant? Or, le projet initial de convention ne pouvait être légal. Il était incomplet et son avenant à la convention devait repasser au Conseil communal, comme demandé et d'ailleurs annoncé en janvier 2012 puisque les détails du coût de la construction n'étaient pas à disposition. Pire, il ressort de la pratique du droit commercial que l'acquisition d'un droit d'emphytéose par la Commune doit se faire après l'estimation de la valeur du bien par le receveur de l'enregistrement.

Il est vrai que pour tout achat et toute vente, il y a toujours eu cet avis préalable dans tous les dossiers. Les finances communales ne doivent évidemment pas être grevées. Un droit d'emphytéose vaut moins qu'un droit de propriété. MM. Cohen et De Bock avaient prédit un risque de perdre + de 100.000 € à faire de la gestion pour autrui pour le compte de la SRIB. Enfin, l'acte notarié, signé pour le 24 septembre 2012, s'écarte de la décision du Conseil communal, certes sur un projet de convention d'emphytéose pour plusieurs raisons.

**- Mme l'échevin Fremault, Mmes Gustot, Dupuis, Bakkali et Baumerder rentrent -
- Mevr. de schepen Fremault, Mevr. Gustot, Dupuis, Bakkali en Baumerder komen de
zaal binnen-**

La première concerne un droit d'emphytéose sur 27 ans et 3 mois au lieu des 27 ans. Au niveau juridique, ce n'est pas la même convention. L'emphytéose doit débuter le 31 août 2012, ce qui n'était pas prévu dans la convention initiale. Il permet de solliciter un nouveau bail pour une durée n'excédant pas celle du droit de superficie et fixe les montants globaux à rembourser tout en prévoyant que ces montants sont provisoires. On n'a pas encore le décompte final, les décomptes finaux de l'entreprise n'ayant pas encore été introduits et partant approuvés. La question du canon est encore reportée. Qu'ils interviendront lors de la signature de l'acte authentique mais celui-ci a été signé, qu'il est imposé au gestionnaire de nouvelles contraintes notamment la prise en charge de tous les frais de raccordement qu'on pouvait résolument croire comme étant payés par la SRIB car il y a eu une adjudication publique sous le marché des constructions. Il y a une deuxième différence par rapport à ce qui a été approuvé dans un projet de convention. Le bail emphytéotique se décompose désormais en un bail conclu moyennant un canon unique d'un euro et une vente de construction conclue, moyennant le paiement d'une redevance semestrielle de 246.000 € (2/3 pour la Commune et 1/3 pour la SLRB). Or le Conseil n'a jamais approuvé ce montage financier comme tel. Un échevin peut-il conclure seul, sans être couvert par une décision du Conseil communal ou du Collège, un bail emphytéotique et une vente de construction engageant la Commune pour un montant de 9 millions d'euros? Il semble, qu'au vu des éléments exposés, la Commune d'Uccle doit consulter par rapport à la légalité, des actes posés sans l'aval du Conseil communal et surtout sans l'estimation préalable du receveur de l'enregistrement. Il semble que la Commune doit geler provisoirement tout paiement à la SRIB et repasser devant le Conseil communal en suivant la procédure légale. Le contribuable ucclois ne doit en aucun cas payer des taux supérieurs à ceux du marché, ne doit financer la filiale de la SRIB pendant 27 ans et prendre tous les risques de gestion tout en remboursant la totalité des constructions sans jamais en être propriétaire. Enfin, M. De Bock souhaiterait que l'Echevine de Tutelle donne l'état des lieux du taux d'occupation actuel. Pour rappel, l'Echevine précédente et M. Villin avaient déclaré que ce projet ne coûterait rien à la Commune. Quelles sont les dépenses et les recettes globales depuis le 31 août 2012 où cette fameuse gestion est assumée, soit 5 mois d'exploitation? Dans le débat sur la politique générale, certains plaidaient pour une collaboration accrue avec la Région. Les ucclois ne peuvent pas être condamnés par une politique régionale exigeant à la fois une solidarité croissante et qui, quand elle daigne transformer enfin un chancre urbain

sur son propre terrain, fait payer la facture aux uclois et pire, leur demande de prendre en charge 500.000 € de frais de management pendant 27 ans. Finalement, les uclois sont toujours perdants et M. De Bock espère que les uclois seront défendus contre la politique désastreuse en matière de logement de la Région bruxelloise sur le territoire d'Uccle.

M. le Président/ de h. Voorzitter précise que la question de M. De Bock présente des éléments supplémentaires que le Collège n'a pas pu examiner.

M. l'Echevin/de h. schepen Cools explique qu'il faut reclasser ce dossier dans son contexte. On avait un chancre urbain à l'entrée de la Commune et de la Région avec des maisons en ruine. M. l'Echevin Dillies avait mis en route une procédure de taxation d'immeubles à l'abandon. C'est une bonne chose que ce projet se soit réalisé. Ce projet étant un projet régional, la Région aurait pu décider d'en faire du logement social. Mais la Région et la Commune ont souhaité créer du logement moyen (comme le Melkriek, la cité du Merlo,...) afin d'éviter une cité "ghetto" mais aussi afin d'assurer une mixité sociale, ce qui est positif. Certaines remarques émises ci-dessus sont justifiées et sont liées à l'initiative du Gouvernement régional de confier ce projet à la Sfar. Si une collaboration avait été établie avec la SLRB ou la SDRB, on se trouverait dans un autre contexte. Il faut aussi bien se rendre compte que la SRIB est l'interlocuteur choisi et c'est totalement différent que de travailler avec la SLRB. Il faut aussi reconnaître que la SLRB reçoit des subsides de fonctionnement de la Région et de la SDRB tandis que la SRIB ne reçoit rien. C'est une société d'investissement public qui estime que ces frais de personnel doivent être couverts par les projets qu'elle réalise. Il est possible de débattre sur le fait que les frais calculés soient excessifs ou non. Au sujet des taux d'occupation, 27 logements ont été attribués sur les 41. Un certain nombre de mesures ont été prises par le Collège. Des photos, accompagnées d'un message, seront diffusées sur le site Internet et montreront le projet de manière positive. Une série de publicités seront également diffusées sur le site Immoweb et Vlan afin que ces 14 derniers logements puissent être loués. La Commune d'Uccle a l'obligation de payer un canon emphytéotique de 337.000 € par an. La dépense est sûre mais les recettes sont moins sûres. Si tout était loué sans aucun vide locatif, les recettes tourneraient aux alentours de 362.000 €. Cependant, on doit compter 312.000 €. En effet, la remise des clés se fait le 1er septembre en sachant l'existence d'un vide locatif et c'est traduit dans le budget 2013. Il faut aussi savoir que le précompte immobilier n'est pas encore fixé, qui sera sans doute de l'ordre de 50.000 €. En 2013, il y aura un déficit difficile à chiffrer de l'ordre de 60 à 70.000 €. Au fur et à mesure du temps, le mécanisme démontre que le canon emphytéotique reste fixe. Pendant 27 ans, on payera 337.000 €. Par contre, les loyers vont augmenter vu qu'ils sont indexés. Il y aura des recettes complémentaires mais aussi d'autres dépenses. Pendant les premières années, la gestion de l'immeuble Polders connaîtra un léger déficit. Un premier examen a déjà eu lieu avec les différents services mais l'ensemble des choses doit être vérifié. Une proposition d'un contrat d'emphytéose sur la gestion du nouvel immeuble rue des Polders a été acceptée le 26 janvier. Une convention jointe a été signée par le Secrétaire communal f.f. et par l'Echevine en charge. Un tableau de simulation établit des chiffres datant de 2010. La simulation portait sur 8.200.000 € (hors T.V.A.). Deux ans après, la réalité des chiffres a été de 8.800.000 € (hors T.V.A.). Il aurait été préférable d'avoir une délibération précisant clairement le montant ainsi que les modalités. Le coût réel a été estimé, par une facture reçue de la SRIB, à 9.300.000 € c'est-à-dire à 8.800.000 € (hors T.V.A.). Il faut être bien conscient que la Commune d'Uccle ne paie pas entièrement la somme. 33 % sont pris en compte par la Région. La somme de 6.400.000 € sera payée sur une période de 27 ans. M. l'Echevin Cools et la SLRB ont prévu de rencontrer les responsables de la Régie foncière régionale afin de voir si la Commune ne peut pas acquérir le terrain au prix du terrain à bâtir. Il semblerait normal que la Régie foncière autorise cette acquisition, ce qui permettrait d'être propriétaire au bout des 27 ans et peut-être d'amortir à ce moment-là. Sinon, la Régie foncière régionale peut également imposer un certain montant pour occuper ses immeubles. Une négociation est prévue à cet effet. L'avenant consiste simplement à reprendre les conditions établies dans le rapport du Conseil communal.

M. l'Echevin Cools estime que la philosophie a été respectée et les actes vont être examinés. Concernant les montants budgétaires, il s'agissait de simulations de montants. En 2012, le courriel est facturé d'un montant de 8.000.000 d'euros. M. L'Echevin Cools examinera la question afin de voir ce qu'il en est exactement.

M./de h. de Bock explique qu'il est heureux de constater que le mécanisme soit fixe. La SRIB proposait un mécanisme de canon indexé mais cet aspect a été modifié. On a gagné 3 millions d'euros grâce à cela. La SRIB essayait de gagner déjà à l'époque sur tous les tableaux. Il était possible de ne pas accepter comme tel le principe de la convention (en tout cas le canon) dès lors qu'on n'avait pas le décompte final. A l'époque, on nous a dit "on est d'accord sur le principe de la convention d'emphytéose, le coût des constructions, on verra quand on aura la facture globale." Puis maintenant, on dit 8,2 millions mais ces 8,2 millions de quoi? La Commune d'Uccle paie la sous-station électrique pour la S.T.I.B. ou pas? Où sont les factures? Des frais de management sont indus. La SRIB avoue prendre son bénéfice sur le projet, ce qui suscite question sur ce dernier. Puis, il y a le côté légaliste de l'opération. Les conventions sont légèrement différentes. Il est question de droit et non de philosophie. Lorsqu'un mandat est donné pour une période de 27 ans, il ne s'agit pas de rajouter 3 mois.

Lorsque 68.000 € de frais sont rajoutés à cause de cette petite période, cela a un impact. Ce n'est pas couvert par une décision du Conseil communal ni du Collège et il fallait avant tout l'avis du receveur de l'enregistrement. La vente de terrain est une bonne idée. Dans les nouvelles dispositions votées, les constructions d'emphytéoses sont visées et quand on dit bail et vente de terrain avant les 27 ans, on s'arrange pour obtenir la vente de terrain par une société filiale ou autre. On tombe sur le mécanisme de la simulation fiscale et les droits d'enregistrement doivent être payés. Or, le mécanisme actuel élude les droits d'enregistrement. Il est étonnant d'entendre qu'il n'y a que 2/3 d'occupation après six mois de gestion de cet immeuble. Ces immeubles sont construits depuis le mois de janvier 2012. On avait donc huit mois pour se préparer. Pourquoi n'a-t-on pas annoncé bien à l'avance l'autorisation d'occuper ces biens? Il y aura un déficit de minimum 70.000 € pour la première année et ce, pour un simple bien. La SLRB va payer 3 ou 4 millions alors que la Commune va rembourser 9 millions d'euros pendant 27 ans. Au final, l'opération va coûter 13 millions aux contribuables publics, 2/3 pour les uclois, couverts en partie par les loyers et l'autre tiers à charge de la SLRB qui est encore de l'argent public. Avec ces 12 millions d'euros, de la mixité sociale aurait pu être créée. Cela équivaut à plus de 40 logements à Uccle.

Mme/Mevr. Dupuis précise qu'un canon maximum avait été fixé au vote lors du Conseil communal mais on ignorait à combien s'évaluerait la facture finale. Ce canon maximum n'est en aucune manière dépassé. Le Collège avait demandé un délai supplémentaire de 3 mois afin que le paiement s'effectue plus tard et ce, pour éviter une situation délicate. Il est difficile de constituer une liste de demandeurs de logements moyens voire même d'en trouver. Il est important de faire de la publicité. De plus, il n'était pas question de faire autre chose que du logement moyen dans ce quartier. Mme Dupuis insiste sur le fait que ce sont les locataires qui remboursent les deux tiers et non le contribuable uclois. En effet, un calcul démontre que ces remboursements sont financés par les loyers. Il est évident qu'il y a un certain nombre de frais annexes pour une construction de ce type ou même pour un assainissement de ce quartier. Il est également clair que si les frais de management sont demandés par la SRIB, c'est parce qu'elle fonctionne comme une société travaillant comme une société qui entre dans un PPP. Ce programme du gouvernement régional comprenait ces dispositions en ce compris une dizaine de projets, dont un à Uccle, qui avait été confié comme opérateur à la SRIB et non à la SLRB. C'était plus complexe d'aller à la SRIB parce que cela comportait des aspects PPP qui sont tout à fait évident que ce soit dans la législation, dans la négociation ou dans les frais de management. Mais on reste dans les décisions prises et dans le canon maximum, comme arrêté par le Conseil communal.

M. le Président/de h. Voorzitter précise que ce dossier doit être examiné de près vu le manque d'informations. Une fois cette enquête approfondie, on verra ce qui sera proposé.

- La séance est levée à 22h 40.- De zitting wordt opgeheven om 22u 40 -

Par ordonnance - Op bevel :
Le Secrétaire communal f.f.,
De Wnd. Gemeentesecretaris,

Le Président,
De Voorzitter,